

Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées

Rapport d'étape 2017



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

N° de cat. : En11-19F-PDF

ISSN : 2564-3797

EC21176

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

12^e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-938-3860

Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos : © Getty Images, Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021

Also available in English

Avis d'examen

Ce résumé de l'état des systèmes d'assainissement des eaux usées est fondé sur les renseignements déclarés en vertu du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* ou transmis en vertu d'un accord d'équivalence entre une province ou un territoire et le gouvernement du Canada au sujet de systèmes d'assainissement des eaux usées. L'information a été colligée par des fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada. Le contenu de ce rapport est basé sur les données colligées fournis au département et n'est pas destiné à refléter les opinions et les politiques d'Environnement et Changement climatique Canada.

Le présent résumé a été écrit pour informer les intervenants assujettis à la réglementation, les intervenants et les membres du public au sujet du rendement des systèmes d'assainissement des eaux usées réglementés ou visés par un accord d'équivalence. Il a été préparé à des fins d'information seulement. Aux fins de l'interprétation et de l'application du droit, les utilisateurs devraient consulter le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* sur le site Web de Justice Canada, à l'adresse <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2012-139/TexteComplet.html>.

Résumé

Ce rapport présente un résumé des renseignements fournis par les propriétaires et les exploitants de systèmes d'assainissement des eaux usées au Canada en vertu du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* (RESAEU) pour l'année civile 2017. Il s'agit du deuxième rapport annuel depuis la publication du Règlement.

Le RESAEU est entré en vigueur en 2012 en vertu de la *Loi sur les pêches* afin de gérer les rejets d'eaux usées par des systèmes conçus pour recueillir un volume quotidien moyen d'au moins 100 m³ ou plus d'affluent. Le RESAEU établit des limites nationales sur la qualité des effluents, normes qu'il est possible de réaliser grâce au traitement secondaire des eaux usées, et interdit le rejet d'effluents à létalité aiguë pour la truite arc-en-ciel¹. Ces limites sont entrées en vigueur en janvier 2015. Le Règlement précise également les exigences concernant la surveillance des effluents, la production de rapports et la tenue de registres.

Les propriétaires ou les exploitants de systèmes d'assainissement des eaux usées qui ont besoin de temps pour se mettre à niveau afin de respecter les limites de qualité des effluents du RESAEU avaient jusqu'en juin 2014 pour demander une autorisation transitoire de dépasser les limites de qualité des effluents du RESAEU pour une période limitée. Ces autorisations ont été octroyées à 65 systèmes d'assainissement des eaux usées et elles expirent en 2020, 2030 ou 2040. Les dates des autorisations transitoires ont été fixées en fonction du niveau de risque déterminé par les critères énoncés dans le RESAEU, qui tiennent compte de la qualité et du volume des effluents, et du milieu récepteur.

À la fin de 2017, 1 881 systèmes de traitement des eaux usées sur environ 2 319 avaient présenté un rapport d'identification en vertu du RESAEU. La majorité (87 %) des systèmes de traitement des eaux usées appartiennent à des municipalités ou à d'autres administrations locales. Les étangs d'épuration représentent plus de la moitié des systèmes d'assainissement au Canada (56 %), les systèmes mécaniques en constituent environ le tiers (33 %) et les autres (11 %) n'ont pas de traitement.

Sur les 1 881 systèmes qui ont présenté des rapports d'identification, 1566 ont présenté tous les rapports de surveillance requis, et 29 systèmes n'ont pas présenté un ou plusieurs rapports. Au total, 1 218 systèmes n'ont signalé aucun dépassement des limites de qualité des effluents, tandis que 365 systèmes ont signalé au moins un dépassement. Au total, 474 systèmes ont fait l'objet d'essais de détermination de la létalité aiguë, 424 systèmes (89 %) n'ayant signalé aucun échec et 50 systèmes (11 %) ayant signalé un échec des essais de détermination de la létalité aiguë.

Un volume total de 5,68 milliards de m³ d'effluents ont été rejetés à partir d'un point de rejet final pour l'année civile 2017. De ce total, 4,1 milliards de m³ (73 %) respectaient les limites de qualité des effluents du RESAEU, 1,5 milliards de m³ (26 %) étaient insuffisamment traités et ne respectaient pas les limites, et 0,084 milliard de m³ (1 %) des effluents rejetés n'ont fait l'objet d'aucun traitement. Ces volumes ne comprennent pas les rejets provenant des débordements d'égouts unitaires (DEU), des débordements d'égouts sanitaires ou de tout rejet autre que le point de rejet final.

Au Canada, en 2017, 179 systèmes comptaient au moins un DEU. Un volume total de 167 millions de m³ d'effluents ont été rejetés par les DEU en 2017, ce qui représente environ 3 % du volume total d'effluents rejetés par les systèmes de traitement des eaux usées.

Le RESAEU est appliqué par Environnement et Changement climatique Canada. Les problèmes de conformité font l'objet d'un suivi conformément à la Politique de conformité et d'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* pour la protection de l'habitat du poisson et à la prévention de la pollution (Environnement Canada, 2001 c)

¹ La létalité aiguë signifie que l'effluent à 100 % de concentration tue, pendant une période de 96 heures, plus de 50 % de la truite arc-en-ciel qui y a été exposée.

Contenu

Avis d'examen	i
Résumé	ii
1.0 Introduction	1
2.0 Présentation des rapports au titre du RESAEU	3
2.1. Rapports d'identification	3
2.1.1. Résumé de la présentation des rapports d'identification	3
2.1.2. Aperçu des systèmes d'assainissement des eaux usées et rapports d'identification	4
2.1.3. Type de système d'assainissement des eaux usées	5
2.2. Sommaire du rapport de surveillance des effluents	6
2.2.1. Résultats des essais de la demande biochimique en oxygène moyenne des matières carbonées (DBOC) et des matières en suspension (MES)	7
2.2.2. Résultats des essais de létalité aiguë	14
2.2.3. Volumes d'effluents totaux	18
2.2.4. Volumes d'effluents rejetés par niveau de traitement	19
2.3. Rapports des débordements des égouts unitaires	20
2.3.1. Systèmes d'assainissement des eaux usées avec points de DEU	20
2.3.2. Points de DEU par province et par territoire	22
3.0 Autorisations	23
3.1. Autorisations transitoires	23
3.2. Autorisations temporaires de dérivation	23
3.3. Autorisation temporaire de rejeter de l'ammoniac non ionisé	25
4.0 Annexes	26
4.1. Les 50 plus grands systèmes au Canada, selon le volume d'effluents rejetés	26
4.2. 179 systèmes dotés d'un réseau d'égout unitaire	30
4.3. Données de surveillance supplémentaires	38

Liste des figures

Figure 1. Carte des réseaux d'assainissement à travers le Canada par type de traitement	6
Figure 2. Résumé des résultats de la DBOC et des MES en 2017 pour les systèmes d'assainissement des eaux usées au titre du RESAEU par type de traitement	9
Figure 3. Carte relative à la conformité pour la DBOC en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Ouest canadien	10
Figure 4. Carte relative à la conformité pour la DBOC en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Est canadien	11
Figure 5. Carte relative à la conformité pour les MES en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Ouest canadien	12
Figure 6. Carte relative à la conformité pour les MES en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Est canadien	13
Figure 7. Résultats des essais de létalité aiguë déclarés au titre du RESAEU selon le type de traitement en 2017	15
Figure 8. Carte relative aux résultats de la létalité aiguë en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Ouest canadien	16
Figure 9. Carte relative aux résultats de la létalité aiguë en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Est canadien	17
Figure 10. Volume total d'effluents déclaré (en million de m ³) par province et par territoire	18
Figure 11. Carte des systèmes d'assainissement des eaux usées au Canada par niveau de traitement	19
Figure 12. Carte des systèmes d'égouts unitaires et de leurs volumes d'effluents en 2017 pour les systèmes d'assainissement des eaux usées au Canada	21
Figure 13. Nombre de points de DEU et volume total des effluents des DEU rejetés par province et territoire	22

Liste des tableaux

Tableau 1. Rapports d'identification présentés en vertu du RESAEU et nombre estimatif de systèmes qui n'avaient pas présenté de rapport d'identification à la fin de 2017 par province et territoire	3
Tableau 2. Rapports d'identification présentés par type de propriétaire	4
Tableau 3. Résumé du nombre de systèmes d'assainissement des eaux usées par type de traitement et par province et territoire	5
Tableau 4. Sommaire de l'état des rapports de surveillance des effluents pour 2017, par province et par territoire	7
Tableau 5. Résumé des résultats de la DBOC et des MES en 2017, par province et par territoire	8
Tableau 6. Résumé des résultats des essais de létalité aiguë par province	14
Tableau 7. Résumé des effluents rejetés par niveau de traitement, par province, en millions de m ³ pour l'année 2017	20
Tableau 8. Le nombre de systèmes d'assainissement des eaux usées dans chaque province	21
Tableau 9. Autorisations temporaires de dérivation octroyées en 2017	23
Tableau 10. Systèmes ayant une autorisation temporaire de rejeter de l'ammoniac non ionisé	25

1.0 Introduction

Le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (RESAEU), élaboré en vertu de la *Loi sur les pêches*, est entré en vigueur en 2012. Le règlement donne suite à un engagement fédéral pris dans le cadre de la *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales* (stratégie du CCME) de 2009 du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) pour établir des limites nationales de référence sur la qualité des effluents. Au Canada, la gestion des eaux usées est partagée entre tous les ordres de gouvernement, ce qui a provoqué un manque d'uniformité dans les régimes de réglementation au pays. Par conséquent, les niveaux de traitement varient de très bons dans de nombreuses régions à mauvais ou sans traitement, surtout le long des côtes. La stratégie du CCME est une convention collective visant à assurer que les effluents d'eaux usées sont gérés dans un cadre harmonisé qui protège l'environnement et la santé humaine, chaque administration exerçant ses propres pouvoirs.

Le RESAEU s'applique aux systèmes d'assainissement des eaux usées qui rejettent des effluents dans les eaux de surface², et qui recueillent un volume quotidien moyen de 100 m³ ou plus d'affluents au cours d'une année civile. Les systèmes assujettis au RESAEU desservent habituellement des populations d'au moins 250 personnes. En raison des conditions climatiques extrêmes et de l'éloignement du Grand Nord canadien, le RESAEU ne s'applique pas aux systèmes d'assainissement des eaux usées situés au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au nord du 54^e parallèle au Québec ou à Terre-Neuve-et-Labrador. Le RESAEU ne s'applique pas non plus au Yukon ni à certains systèmes d'assainissement du Québec, puisque des accords d'équivalence avec le Yukon et le Québec pour le RESAEU sont entrés en vigueur en novembre 2014 et en octobre 2018 respectivement. Au titre de l'équivalence, le gouverneur en conseil décrète que le RESAEU ne s'applique pas aux systèmes d'assainissement des eaux usées qui sont assujettis à un régime provincial ou territorial de réglementation qui équivaut au RESAEU, du point de vue de leurs effets³.

Le RESAEU fixe des limites minimales, lesquelles sont entrées en vigueur en 2015, pour les substances nocives qui sont indicatives de la qualité globale des effluents⁴. Ces limites sont réalisables grâce à un niveau de traitement secondaire des eaux usées, ou

Limites de qualité des effluents du RESAEU

- la demande biochimique en oxygène moyenne des matières carbonées (DBOC) générée par la quantité de matières exerçant une demande biochimique en oxygène dans l'effluent est d'au plus 25 mg/l ;
- la concentration moyenne de matières en suspension (MES) dans l'effluent est d'au plus 25 mg/l ;
- la concentration moyenne de chlore résiduel total dans l'effluent est d'au plus 0,02 mg/l ;
- la concentration maximale d'ammoniac non ionisé dans l'effluent est inférieure à 1,25 mg/l, exprimée sous forme d'azote (N), à 15 °C ± 1 °C.

L'effluent ne doit pas non plus être à létalité aiguë selon les méthodes d'essai prescrites.

² Eau de surface désigne toute eau et tout lieu visés par le paragraphe 36(3) de la *Loi sur les pêches*.

³ Pour de plus amples renseignements sur les accords d'équivalence du Yukon et du Québec, visitez le site Web suivant : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eaux-usees.html

⁴ La limite de chlore résiduel total pour les systèmes d'assainissement des eaux usées qui rejettent un volume quotidien moyen d'effluents de moins de 5 000 m³ par année entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

l'équivalent. Le traitement secondaire élimine plus de 95 % de la masse totale de polluants classiques dans les eaux usées. Un tel traitement permet également de supprimer des quantités importantes de polluants non traditionnels et de bactéries qui peuvent être présents. Les provinces ou d'autres administrations peuvent établir des exigences plus strictes. En plus des limites de qualité des effluents, le RESAEU comporte des exigences concernant la surveillance des effluents, la tenue de registres et la production de rapports.

Il existe trois types d'autorisations en vertu du RESAEU pour le dépassement temporaire de la totalité ou d'une partie des limites de qualité des effluents du RESAEU, à savoir les autorisations transitoires, les autorisations temporaires de dérivation et les autorisations temporaires de rejeter de l'ammoniac non ionisé. Pour recevoir une autorisation spécifique en vertu du RESAEU, il faut satisfaire aux exigences.

1. Une autorisation transitoire prévoit du temps pour mettre à niveau un système d'assainissement des eaux usées qui ne respecte pas les limites de qualité des effluents. Les systèmes avaient jusqu'au 30 juin 2014 pour présenter une demande. Les systèmes admissibles ont jusqu'en 2020, 2030 ou 2040 pour être mis à niveau en fonction des critères fondés sur les risques énoncés dans le RESAEU.
2. Une autorisation temporaire de dérivation permet de contourner un processus de traitement afin d'effectuer des travaux de construction ou d'entretien prévus ou en réponse à un événement attendu qui échappe au contrôle du propriétaire ou de l'exploitant du système et qui, par conséquent, dépasse les limites de qualité des effluents.
3. Une autorisation temporaire de rejeter de l'ammoniac non ionisé permet à un système de traitement des eaux usées qui est au niveau secondaire de rejeter des effluents qui présentent une létalité aiguë en raison de la concentration d'ammoniac non ionisé si le milieu récepteur a la capacité de l'assimiler.

Le présent rapport fournit un résumé des renseignements fournis par les propriétaires et les exploitants de systèmes d'assainissement d'eaux usées dans les rapports d'identification de 2017, ainsi que dans les rapports de surveillance des effluents et les rapports sur les débordements d'égouts unitaires pour 2017. Le présent rapport contient également des renseignements pour le Québec, puisque l'accord d'équivalence avec la province n'était pas en place en 2017. Les renseignements échangés dans le cadre de l'accord d'équivalence avec le Yukon sont également inclus. Ce document fournit également des renseignements sur les autorisations délivrées en vertu du RESAEU en 2017.

Le RESAEU est appliqué par Environnement et Changement climatique Canada en conformité avec la Politique de conformité et d'application des dispositions de la *Loi sur les pêches* pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution en mettant l'accent sur la prévention des dommages causés au poisson et à l'habitat du poisson ou nuisant à l'utilisation du poisson par les humains en raison de la perturbation physique ou de la pollution des eaux où vivent des poissons. La politique énonce une gamme de réponses possibles aux infractions pouvant être utilisées par les agents de l'application de la Loi en réponse aux violations, y compris les avertissements, les instructions de l'inspecteur, les ordonnances ministérielles, les injonctions, les poursuites judiciaires et les poursuites civiles intentées par l'État pour recouvrer des coûts. Lorsque des violations sont constatées, les agents de l'application de la Loi choisiront la réponse appropriée en fonction des critères suivants : nature de l'infraction, efficacité dans l'atteinte du résultat visé avec le contrevenant et uniformité.

2.0 Présentation des rapports au titre du RESAEU

Les propriétaires ou les exploitants de systèmes d'assainissement des eaux usées sont tenus de présenter un rapport d'identification et des rapports réguliers de surveillance des effluents ainsi que les rapports de débordement des égouts unitaires (dans le cas des systèmes d'égouts unitaires). Les sections suivantes donnent plus de renseignements sur ces rapports et un résumé des données présentées à Environnement et Changement climatique Canada.

2.1. Rapports d'identification

Les propriétaires et les exploitants de systèmes d'assainissement des eaux usées qui sont assujettis au RESAEU ont dû présenter un rapport d'identification à Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) avant le 15 mai 2013. Les nouveaux systèmes d'assainissement des eaux usées doivent présenter un rapport d'identification dans les 45 jours suivant l'entrée en service du système. Les rapports d'identification comprennent des renseignements sur le propriétaire du système, le type de traitement, les détails opérationnels et l'emplacement des points de rejet.

Cette section présente l'état du nombre de rapports d'identification soumis d'ici la fin de 2017 ainsi qu'une ventilation des systèmes d'assainissement des eaux usées par propriétaire et par type de traitement.

2.1.1. Résumé de la présentation des rapports d'identification

À la fin de 2017, 1 881 rapports d'identification avaient été présentés, sur un total estimatif de 2 319 systèmes d'assainissement des eaux usées désignés comme étant assujettis au RESAEU. Le tableau 1 présente le nombre de rapports d'identification présenté et le nombre estimatif de rapports manquants par province et territoire. Cela comprend des systèmes d'assainissement des eaux usées visés par l'accord d'équivalence avec le Yukon.

En 2017, le Québec avait le plus grand nombre de rapports d'identification manquants. On présume que le faible taux de présentation de rapports d'identification est attribuable aux discussions en cours à ce moment-là entre le Canada et le Québec sur un accord d'équivalence qui, une fois finalisé, ferait en sorte que le RESAEU ne s'appliquerait pas à la majorité des systèmes d'assainissement de la province⁵.

Tableau 1. Rapports d'identification présentés en vertu du RESAEU et nombre estimatif de systèmes qui n'avaient pas présenté de rapport d'identification à la fin de 2017 par province et territoire

Province	Présenté	Manquant	Total
Alberta	170	19	189
Colombie-Britannique	152	3	155
Manitoba	168	14	182

⁵ L'Accord Canada-Québec relatif aux lois et règlements applicables aux ouvrages municipaux et provinciaux d'assainissement des eaux usées au Québec (accord d'équivalence) a été signé le 23 août 2018 et est entré en vigueur le 28 septembre 2018. Le Décret déclarant que le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées ne s'applique pas au Québec est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2018.

Province	Présenté	Manquant	Total
Nouveau-Brunswick	125	1	126
Terre-Neuve-et-Labrador	175	8	183
Nouvelle-Écosse	122	7	129
Ontario	456	7	463
Île-du-Prince-Édouard	28	1	29
Québec	413	342	755
Saskatchewan	69	36	105
Yukon	3	0	3
Total	1,881	438	2,319

2.1.2. Aperçu des systèmes d'assainissement des eaux usées et rapports d'identification

Le tableau 2 montre le nombre de rapports sur des systèmes d'assainissement des eaux usées présentés avant la fin de 2017 par type de propriétaire, comme il est indiqué dans les rapports d'identification. La grande majorité des systèmes d'assainissement des eaux usées au Canada qui sont assujettis au RESAEU appartiennent aux municipalités et à d'autres autorités locales, comme les administrations régionales (87 % des systèmes). Les collectivités autochtones possèdent ou exploitent également un grand nombre de systèmes d'assainissement des eaux usées, ce qui représente 9 % des systèmes. Les autres systèmes sont la propriété ou l'exploitation d'autorités fédérales ou de propriétaires qui entrent dans la catégorie « autres ».

Les systèmes d'assainissement des eaux usées appartenant à des entreprises privées sont classés dans la catégorie « autres ». Les entreprises privées peuvent être propriétaires des systèmes d'assainissement des eaux usées qui desservent les municipalités, les camps de travail ou les zones récréatives.

Tableau 2. Rapports d'identification présentés par type de propriétaire

Type de propriétaire	Nombre de rapports d'identification présentés	Pourcentage du nombre total de rapports d'identification présentés par type de propriétaire
Autochtone	166	9%
Gouvernement fédéral	26	1%
Autorité municipale ou autre autorité locale	1,628	87%
Autres	38	2%
Provincial	23	1%
Total	1,881	

2.1.3. Type de système d'assainissement des eaux usées

Selon les renseignements déclarés, les systèmes d'assainissement des eaux usées ont été divisés en trois catégories :

- **Sans traitement** : Généralement sous la forme d'un tuyau qui s'étend jusqu'à un plan d'eau et qui s'écoule continuellement, sans traitement. Les systèmes d'assainissement des eaux usées limités au tamisage ou au dessablage sont également inclus dans cette catégorie.
- **Étang** : Bassin en terre où les eaux usées sont conservées pendant une période déterminée appelée *temps de rétention hydraulique*, et où elles font l'objet d'un traitement physique et biologique. Les étangs se déchargent de façon intermittente, habituellement une ou deux fois par an, ou de façon continue. On compte divers types d'étangs, y compris les étangs facultatifs, les étangs aérobies, les étangs anaérobies et les étangs aérés.
- **Mécanique** : Les technologies de traitement, autres que les étangs, qui utilisent des composants mécaniques comme des réservoirs, des pompes, des ventilateurs, des filtres et des broyeurs pour traiter les eaux usées. Cette catégorie comprend les systèmes ayant un niveau de traitement primaire, comme les clarificateurs, ainsi que ceux ayant un traitement plus avancé, comme les boues activées et les disques biologiques.

Le tableau 3 et la figure 1 présentent un résumé du nombre de systèmes d'assainissement des eaux usées par type de traitement au Canada par province et territoire. Le type de système d'assainissement le plus courant au Canada est l'étang (56 %), suivi par le système mécanique (33 %), les autres systèmes (11 %) rejetant des effluents non traités. On trouve des systèmes d'assainissement des eaux usées sans traitement à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique et au Québec. Certains ont des autorisations transitoires en vertu du RESAEU.

Tableau 3. Résumé du nombre de systèmes d'assainissement des eaux usées par type de traitement et par province et territoire

Province	Mécanique	Étangs	Aucun traitement	Total
Alberta	38	132	0	170
Colombie-Britannique	72	60	20	152
Manitoba	40	128	0	168
Nouveau-Brunswick	20	105	0	125
Terre-Neuve-et-Labrador	17	8	150	175
Nouvelle-Écosse	55	34	33	122
Ontario	302	154	0	456
Île-du-Prince-Édouard	5	23	0	28
Québec	65	340	8	413

Province	Mécanique	Étangs	Aucun traitement	Total
Saskatchewan	7	62	0	69
Yukon	1	2	0	3
Total	622 (33%)	1,048 (56%)	211 (11%)	1,881

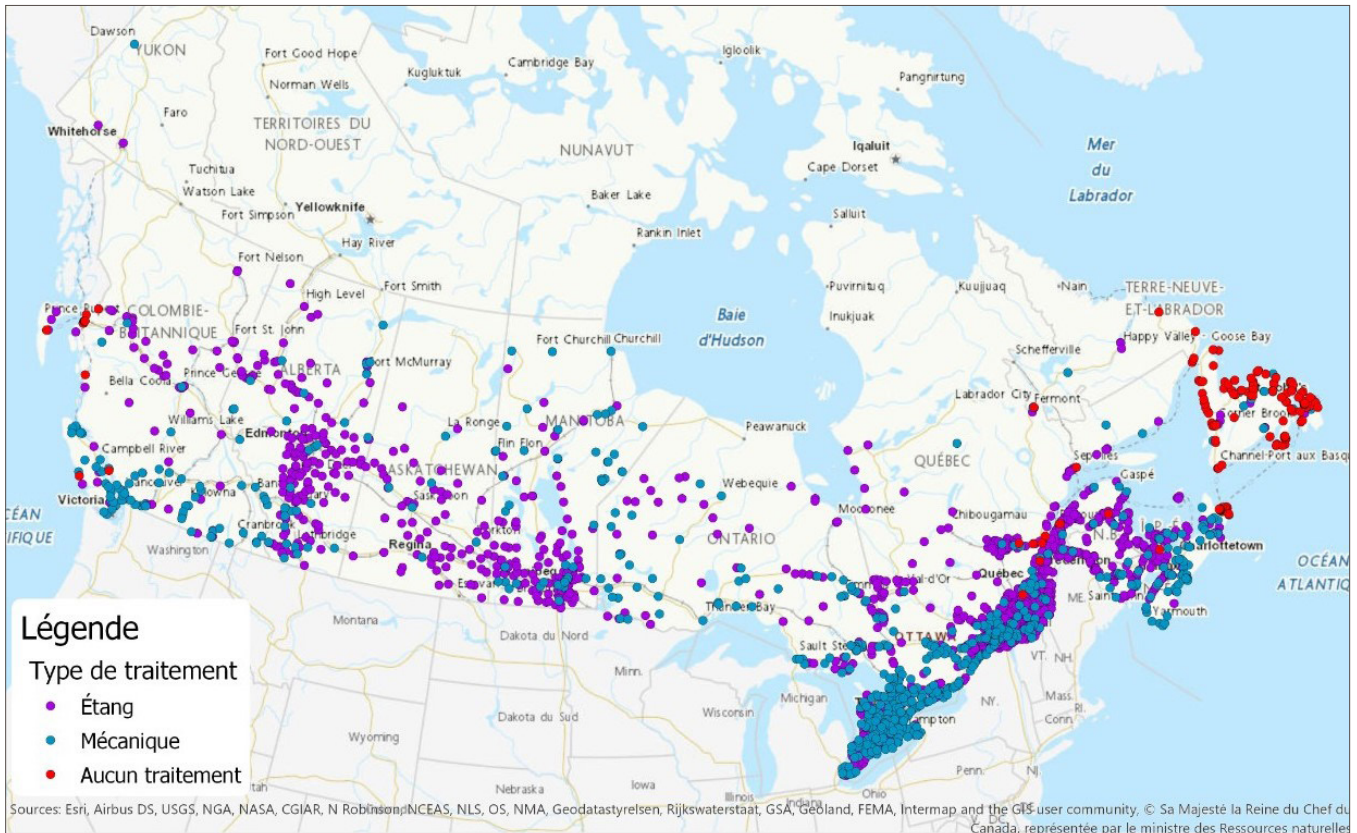


Figure 1. Carte des réseaux d'assainissement à travers le Canada par type de traitement

2.2. Sommaire du rapport de surveillance des effluents

Les rapports de surveillance des effluents sont présentés annuellement ou trimestriellement, selon le volume d'effluents rejeté par le système d'assainissement et selon que le système rejette des effluents de façon continue ou intermittente, comme le prescrit le RESAEU. Les renseignements contenus dans les rapports de surveillance comprennent :

- le volume total et le nombre de jours de rejet de l'effluent ;
- la DBOC moyenne et la concentration moyenne des matières en suspension ;
- les résultats des tests de létalité aiguë, le cas échéant.

Sur les 1 881 systèmes qui ont soumis des rapports d'identification avant la fin de 2017, 1556 ont soumis tous les rapports de surveillance des effluents.

Tableau 4. Sommaire de l'état des rapports de surveillance des effluents pour 2017, par province et par territoire

Province	Pourcentage des systèmes ayant soumis tous les rapports (%)	Nombre de systèmes	
		Un ou plusieurs rapports manquants	Rapports tous soumis
Alberta	94	10	160
Colombie-Britannique	91	13	139
Manitoba	60	67	101
Nouveau-Brunswick	97	4	121
Terre-Neuve-et-Labrador	71	51	124
Nouvelle-Écosse	84	19	103
Ontario	97	14	442
Île-du-Prince-Édouard	96	1	27
Québec	65	144	269
Saskatchewan	97	2	67
Yukon	100	0	3
Total	83	325	1,556

2.2.1. Résultats des essais de la demande biochimique en oxygène moyenne des matières carbonées (DBOC) et des matières en suspension (MES)

Le tableau 5 ci-dessous montre le nombre de systèmes ventilés par province qui ont dépassé les limites de 25 mg/L applicables à la DBOC et/ou aux matières en suspension au titre du RESAEU, ainsi que le nombre total de systèmes qui ont respecté les limites. Certains systèmes dépassaient les limites pour la DBOC et les matières en suspension. Les systèmes sont étiquetés comme dépassant les limites de qualité de l'effluent s'il y a au moins un dépassement signalé au cours de l'une des périodes de déclaration de l'année civile. Dans l'ensemble, 73 % des systèmes d'assainissement qui ont soumis un rapport de surveillance respectaient les limites de qualité des effluents du RESAEU pendant toutes les périodes déclarées en 2017.

Les figures 2 à 6 présentent la ventilation des systèmes qui ont respecté et ceux qui ont dépassé les limites de qualité des effluents par type de traitement. La majorité des dépassements signalés provenaient des systèmes d'assainissement des eaux usées sans traitement, suivis des étangs. Pour une ventilation plus détaillée, veuillez consulter le tableau de données supplémentaires 1 et le tableau de données supplémentaires 2 à l'annexe 4.3.

Dans l'ensemble, les systèmes de traitement des eaux usées ont eu plus de difficulté à respecter les exigences en matière de matières en suspension (MES) que les DBOC ; 352 systèmes excèdent les limites de MES et 243 systèmes excèdent les limites de la DBOC. Le plus grand nombre de dépassements de MES peut être attribué en grande partie aux étangs. Au total, 121 étangs ont signalé des dépassements relatifs aux MES, comparativement à 39 qui ont signalé des dépassements de la DBOC.

Les systèmes d'assainissement des eaux usées qui ont reçu des autorisations transitoires en vertu du RESAEU ne sont pas inclus dans les statistiques de surveillance des effluents. Ces systèmes ne sont pas tenus de respecter les limites de qualité des effluents du RESAEU avant la date limite fixée dans les autorisations transitoires (voir la section 3.1).

Tableau 5. Résumé des résultats de la DBOC et des MES en 2017, par province et par territoire

Province	Nombre de systèmes ayant des dépassements de la DBOC	Nombre de systèmes ayant des dépassements des MES	Nombre de systèmes ayant des dépassements*	Nombre de systèmes sans dépassement
Alberta	7	20	22	148
Colombie-Britannique	36	41	42	93
Manitoba	5	16	17	86
Nouveau-Brunswick	13	22	24	93
Terre-Neuve-et-Labrador	133	141	141	9
Nouvelle-Écosse	19	27	30	72
Ontario	4	21	21	422
Île-du-Prince-Édouard	3	3	4	23
Québec	18	44	46	222
Saskatchewan	4	16	17	49
Yukon	1	1	1	1
Total	243	352	365	1218

*Ceci représente le nombre total de systèmes qui ont dépassé les limites de la DBOC ou des MES. Certains systèmes affichaient des dépassements autant de la DBOC et que des MES.

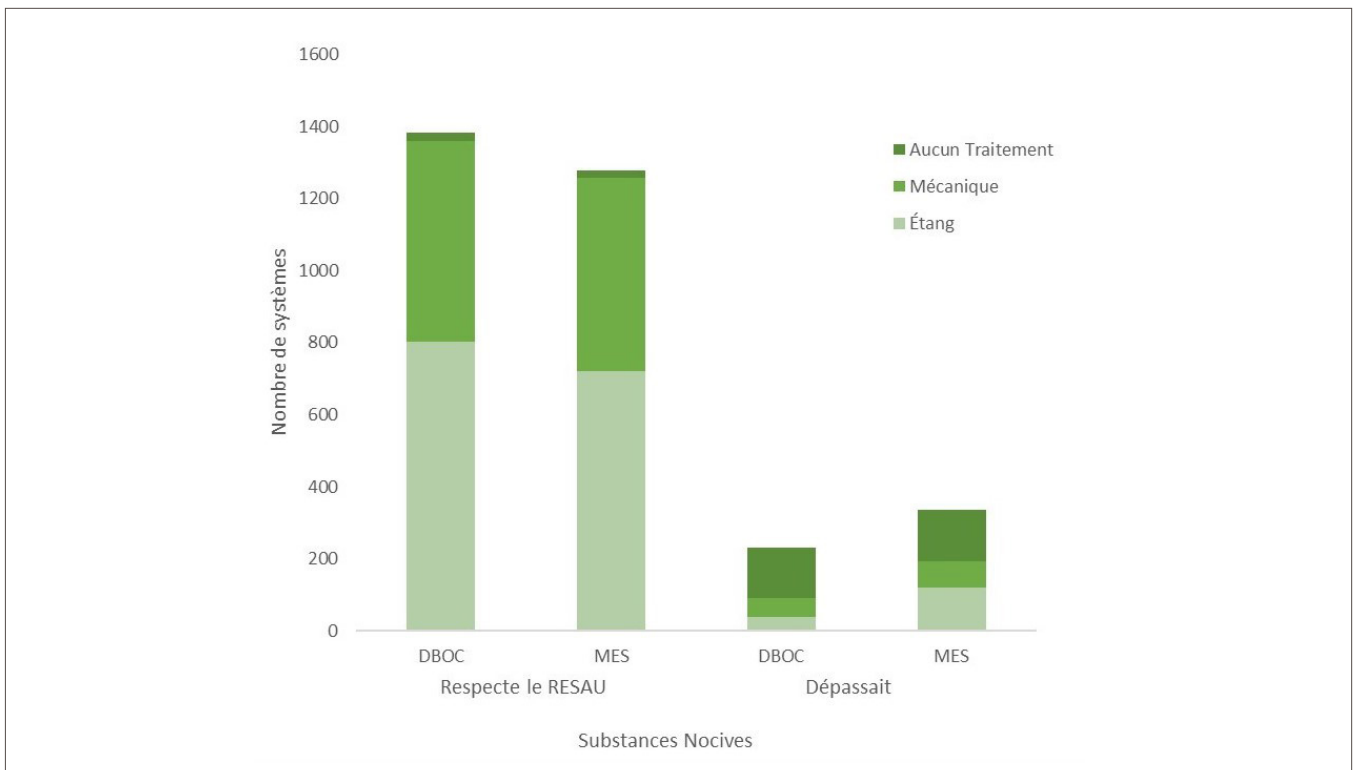


Figure 2. Résumé des résultats de la DBOC et des MES en 2017 pour les systèmes d’assainissement des eaux usées au titre du RESAEU par type de traitement

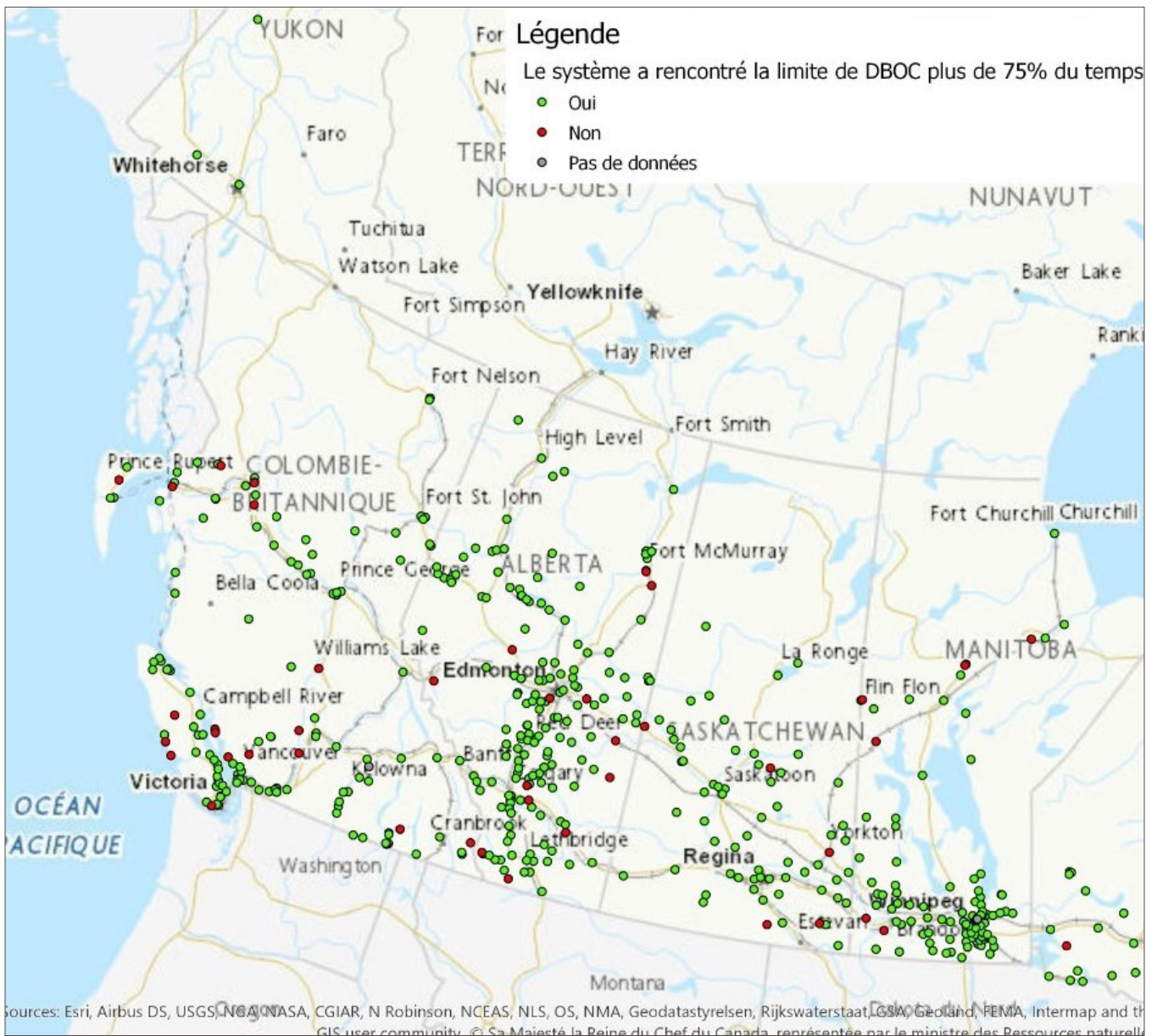


Figure 3. Carte relative à la conformité pour la DBOC en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Ouest canadien

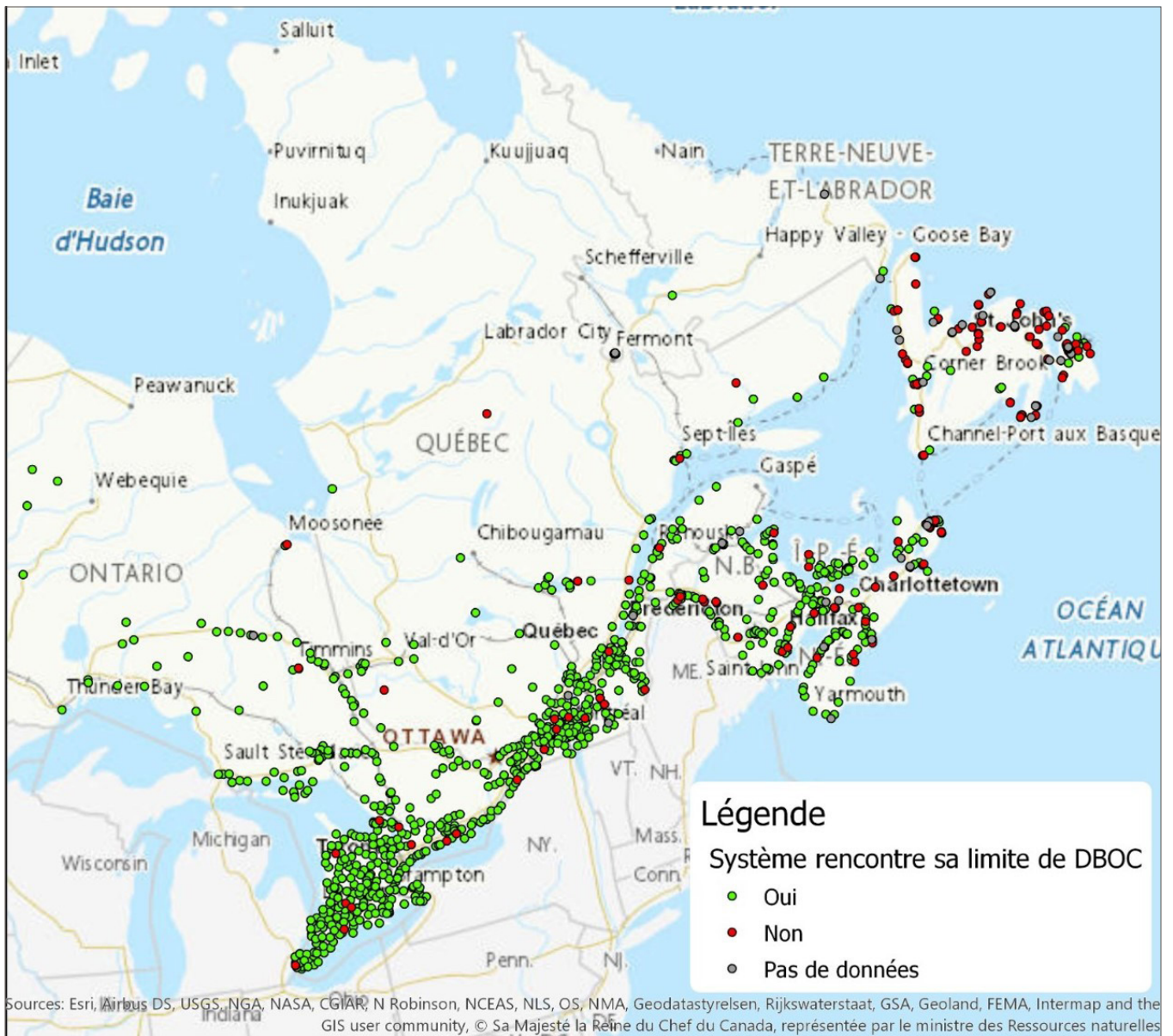


Figure 4. Carte relative à la conformité pour la DBOC en 2017 des systèmes d’assainissement des eaux usées dans l’Est canadien

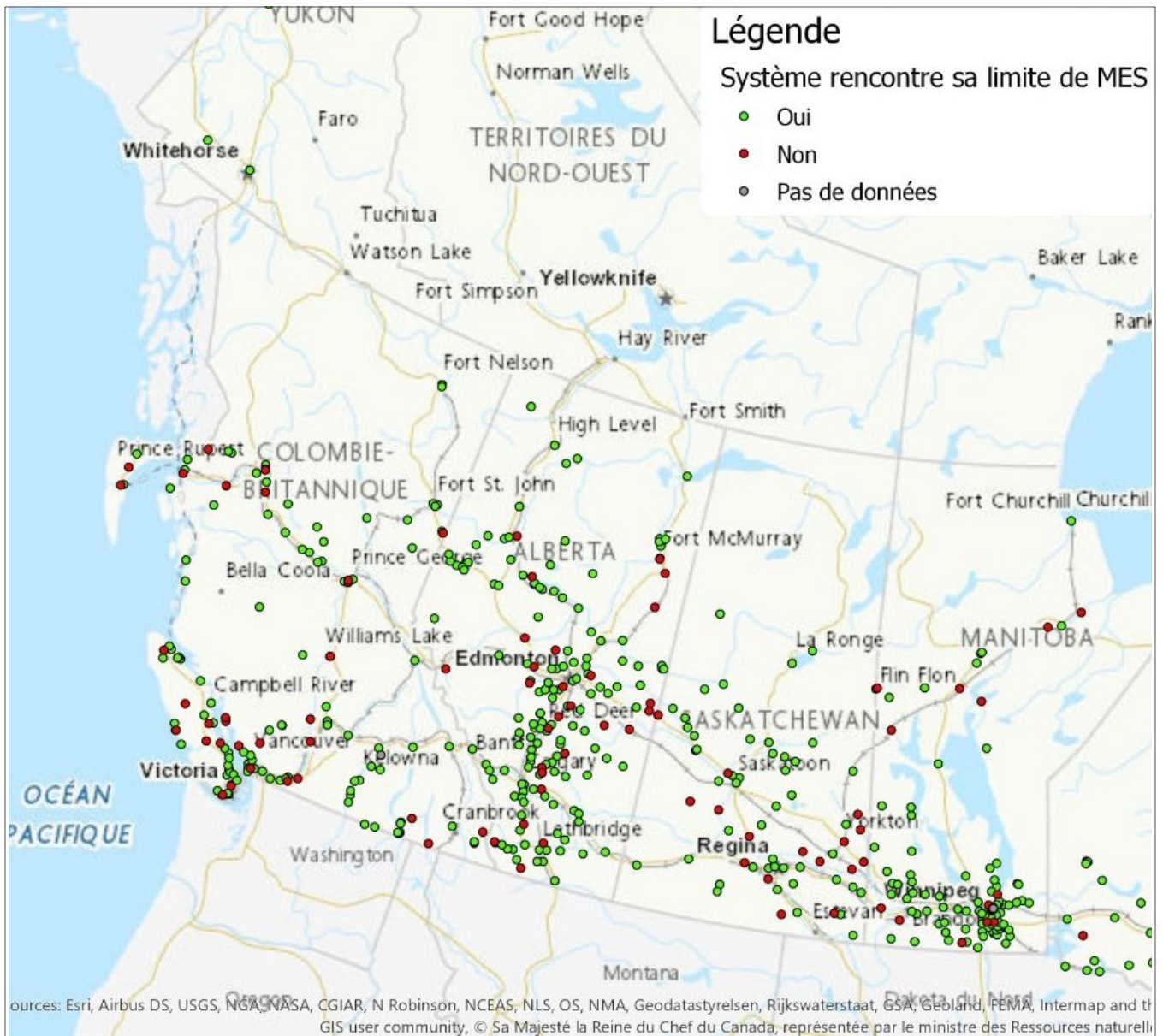


Figure 5. Carte relative à la conformité pour les MES en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Ouest canadien

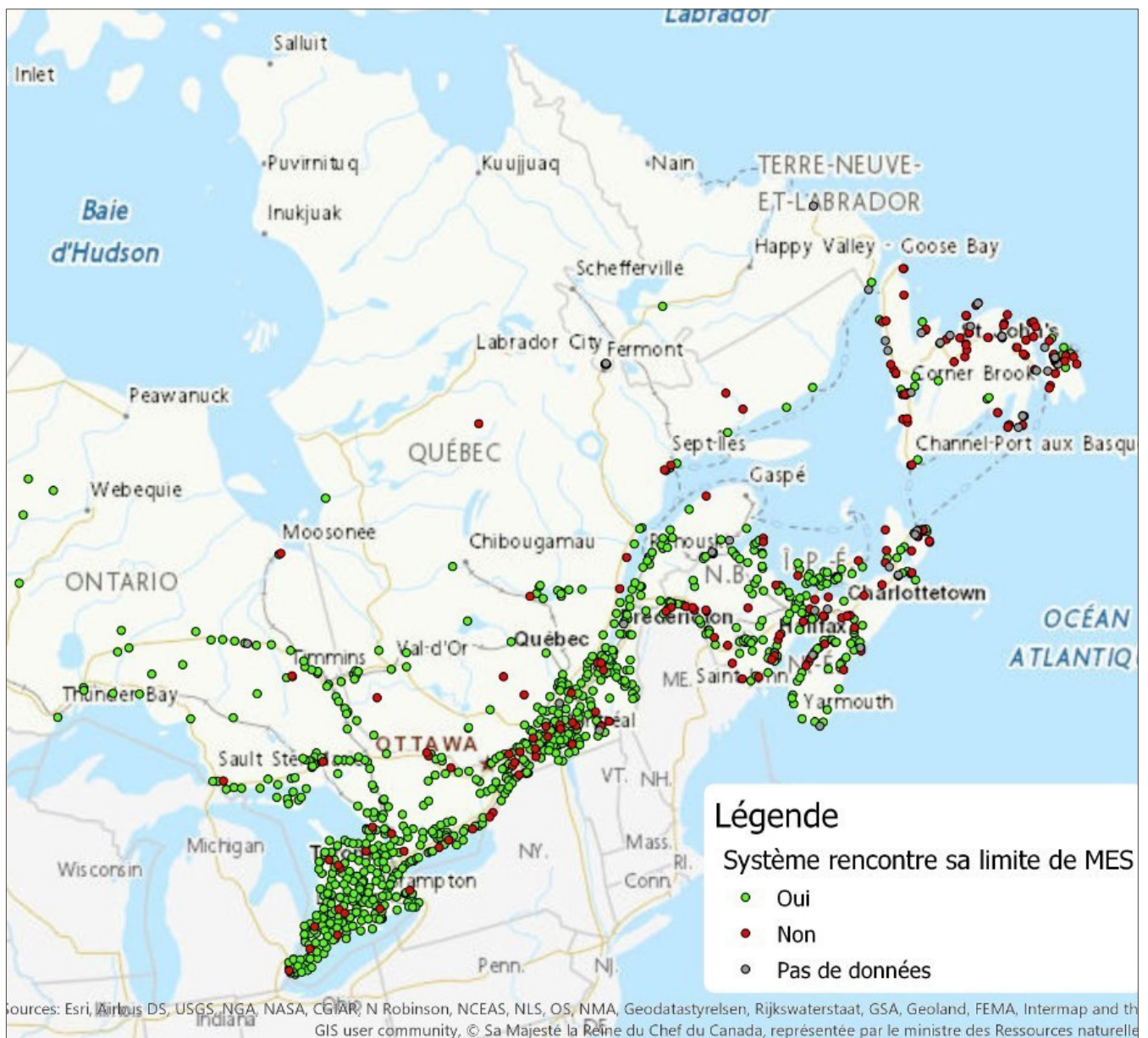


Figure 6. Carte relative à la conformité pour les MES en 2017 des systèmes d’assainissement des eaux usées dans l’Est canadien

2.2.2. Résultats des essais de létalité aiguë

Le RESAEU exige que les systèmes d'assainissement des eaux usées rejettent un effluent qui n'est pas à létalité aiguë. Aux fins du RESAEU, la « létalité aiguë » signifie que l'effluent à une concentration de 100 % tue, pendant une période de 96 heures, plus de 50 % des truites arc-en-ciel qui y sont exposées⁶.

Au titre du RESAEU, les propriétaires et les exploitants de systèmes d'assainissement des eaux usées rejetant un volume quotidien moyen annuel supérieur à 2 500 m³ sont tenus de déterminer la létalité aiguë de l'effluent. Le tableau 6 et la figure 7 résument les résultats des essais de létalité aiguë effectués en 2017. Les figures 8 et 9 présentent un résumé des résultats des essais de létalité aiguë au Canada.

Au total, 474 systèmes d'assainissement des eaux usées ont fait l'objet d'essais de létalité aiguë en 2017, dont 90 % ont réussi tous les essais de létalité aiguë. Parmi les systèmes qui ont signalé un échec des essais de létalité aiguë, 68 % étaient des étangs, 26 % étaient des systèmes mécaniques et les 6 % restants provenaient de systèmes sans traitement. Pour une ventilation plus détaillée des résultats des essais de létalité aiguë par province, veuillez consulter le tableau de données supplémentaires 3 de l'annexe 4.3.

Tableau 6. Résumé des résultats des essais de létalité aiguë par province

Province	Nombre de systèmes avec échecs	Nombre de systèmes sans échecs
Alberta	9	41
Colombie-Britannique	3	43
Manitoba	3	17
Nouveau-Brunswick	0	23
Terre-Neuve-et-Labrador	4	3
Nouvelle-Écosse	0	17
Ontario	3	173
Île-du-Prince-Édouard	0	3
Québec	24	94
Saskatchewan	4	10
Yukon*	0	0
Total	50	424

* – Le Yukon n'est pas tenu de communiquer les résultats des essais de létalité aiguë en vertu de l'accord d'équivalence.

⁶ La létalité aiguë doit être déterminée au moyen de la Méthode d'essai biologique : méthode de référence pour la détermination de la létalité aiguë d'effluents chez la truite arc-en-ciel (SPE 1/RM/13). L'essai de létalité aiguë peut inclure la stabilisation du pH selon la Procédure de stabilisation du pH pendant un essai de létalité aiguë d'un effluent d'eau usée chez la truite arc-en-ciel (SPE 1/RM/50).

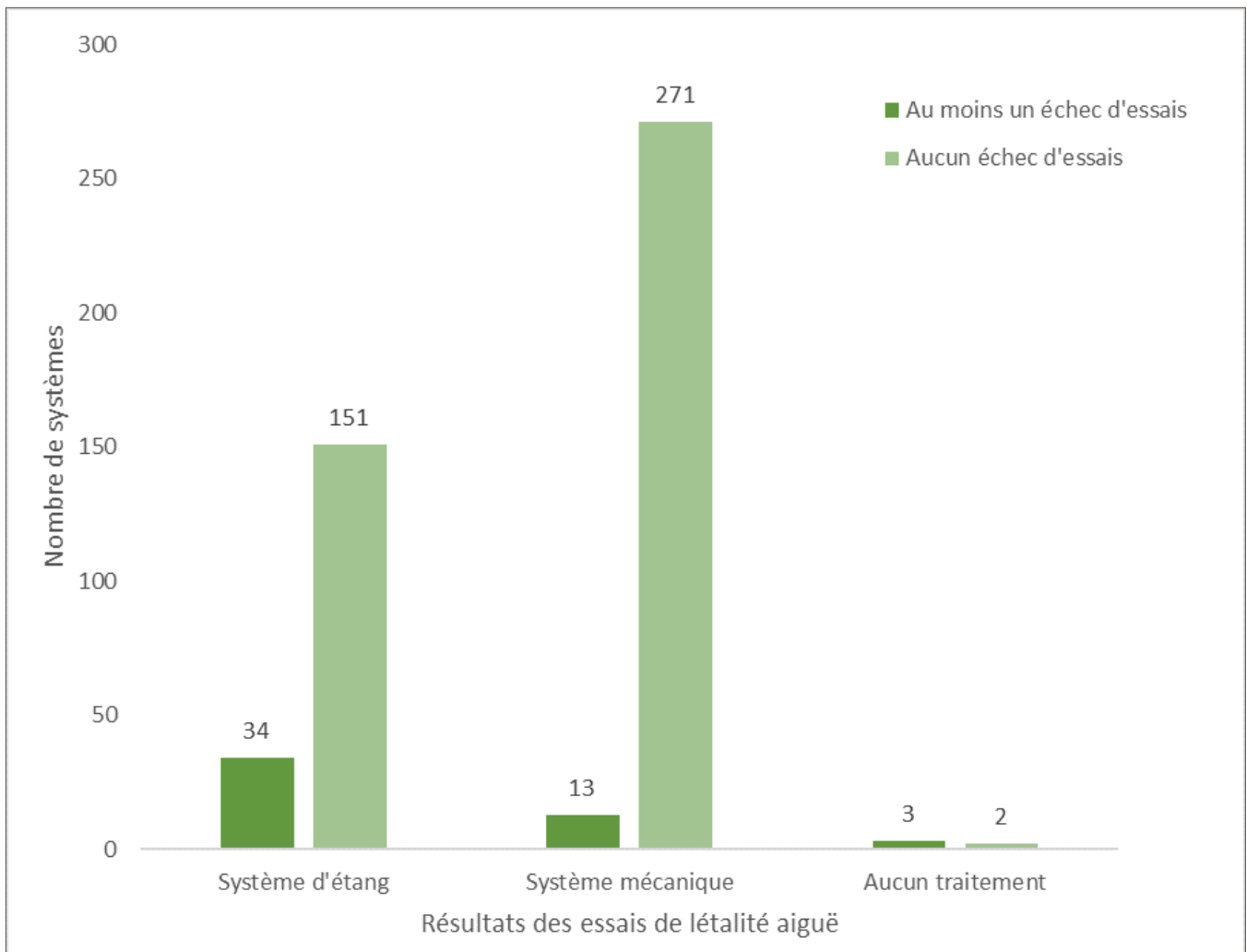


Figure 7. Résultats des essais de létalité aiguë déclarés au titre du RESAEU selon le type de traitement en 2017

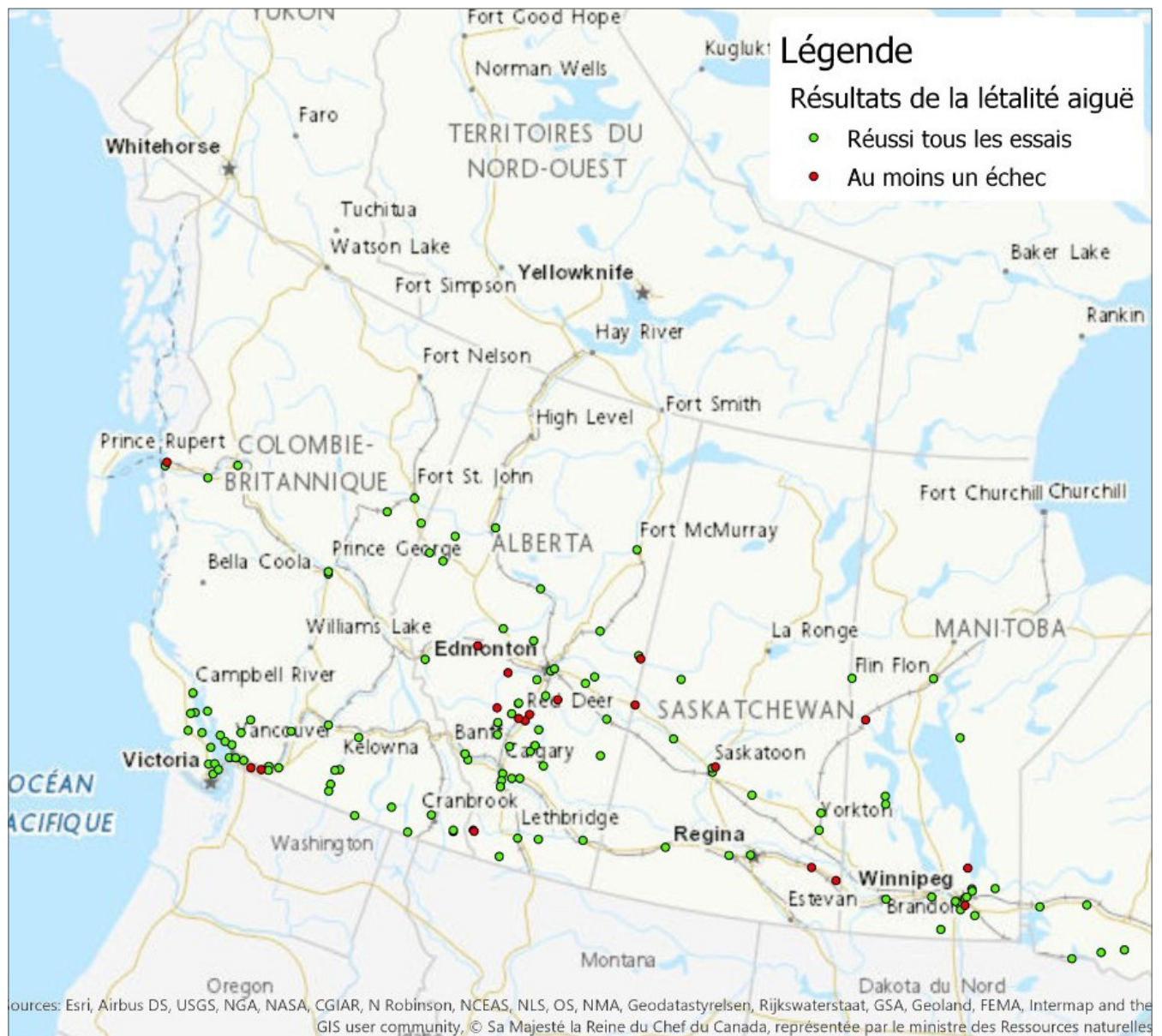


Figure 8. Carte relative aux résultats de la létalité aiguë en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Ouest canadien

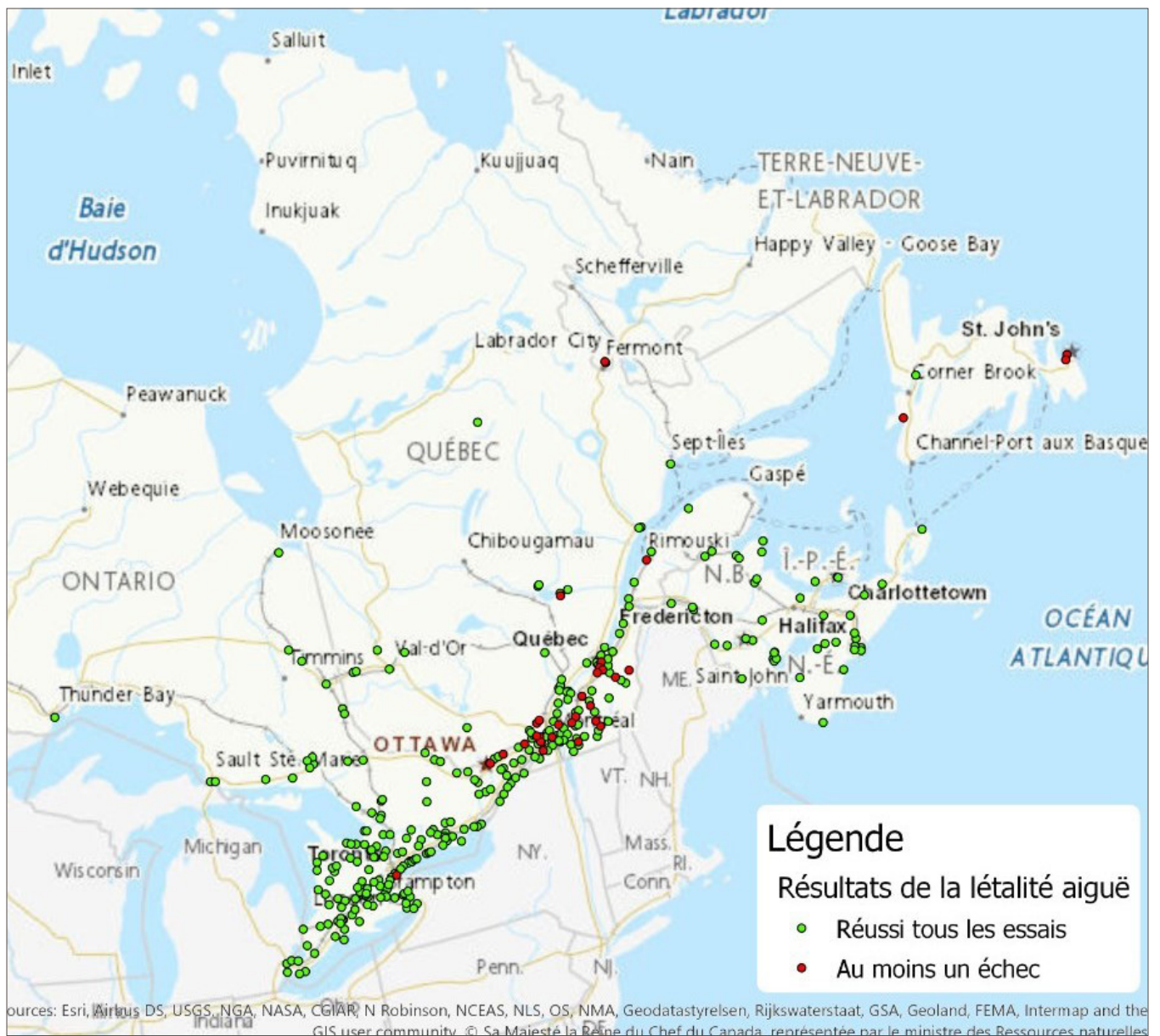


Figure 9. Carte relative aux résultats de la létalité aiguë en 2017 des systèmes d'assainissement des eaux usées dans l'Est canadien

2.2.3. Volumes d'effluents totaux

Les systèmes d'assainissement des eaux usées sont tenus de surveiller et de signaler le débit de leurs effluents au point de rejet final en vertu du RESAEU. La figure 10 montre les volumes d'effluents totaux rejetés par le point de rejet final, par province et par territoire. Ces volumes ne comprennent pas les rejets d'eaux usées provenant des points de débordement des égouts unitaires.

Un volume total de 5,68 milliards de m³ d'effluents ont été déclarés comme étant rejetés à partir du point de rejet final. L'Ontario a déclaré le volume le plus élevé d'effluents, soit 2,06 milliards de m³ (36 %). Québec a enregistré le deuxième volume le plus élevé à 1,88 milliards de m³ (33 %), suivi de la Colombie-Britannique à 659 million de m³ (12 %) et de l'Alberta à 487 millions de m³ (9 %). Les autres provinces et le Yukon rejettent chacun moins de 5 % de l'effluent total rejeté.

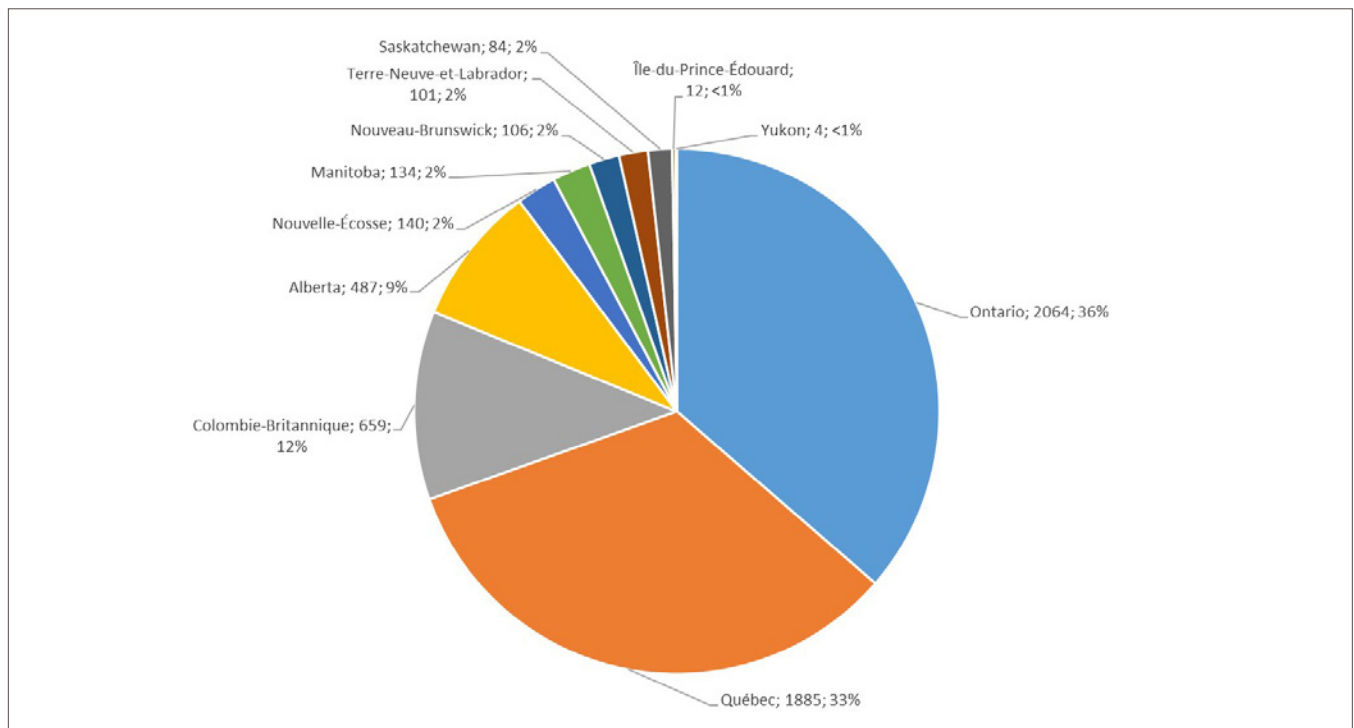


Figure 10. Volume total d'effluents déclaré (en million de m³) par province et par territoire

2.2.4. Volumes d'effluents rejetés par niveau de traitement

Le tableau 7 montre le volume des effluents rejetés au point de rejet final des systèmes d'assainissement des eaux usées en 2017, ventilé par la qualité des effluents pour chaque province. Les effluents d'eaux usées sont soit « sans traitement », soit « insuffisamment traités », soit « conformes aux limites de qualité des effluents du RESAEU » telles que définies ci-dessous :

- **Sans traitement** : Les effluents rejetés par un système d'assainissement des eaux usées sans traitement. Les systèmes d'assainissement des eaux usées limités au tamisage ou au dessablage sont inclus dans cette catégorie.
- **Insuffisamment traités** : Les effluents rejetés par un système d'assainissement des eaux usées avec des processus de traitement en place, mais qui n'étaient pas conformes aux limites de qualité des effluents du RESAEU pour la DBOC et les matières en suspension (MES).
- **Conformes aux normes du RESAEU** : Les effluents rejetés par un système d'assainissement des eaux usées avec des processus de traitement en place qui répondaient aux limites de qualité des effluents du RESAEU pour la DBOC et les MES, ce qui indiquerait un niveau de traitement secondaire.

Dans l'ensemble, 73 % du volume total d'effluents rejetés au Canada était conforme aux normes de qualité des effluents du RESAEU. Les effluents insuffisamment traités représentent 26 % du volume d'effluents rejetés déclaré.

Les eaux usées non traitées représentent 1 % de l'effluent total rejeté au Canada. Les effluents insuffisamment traités et non traités proviennent principalement des zones côtières ou des grands plans d'eau de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Québec. La figure 11 montre les systèmes d'assainissement des eaux usées en fonction de leur niveau de traitement au Canada (aucun traitement, traitement insuffisant, traitement secondaire [respecte les limites de qualité des effluents du RESAEU] et traitement avancé [au-delà d'un niveau de traitement secondaire]).

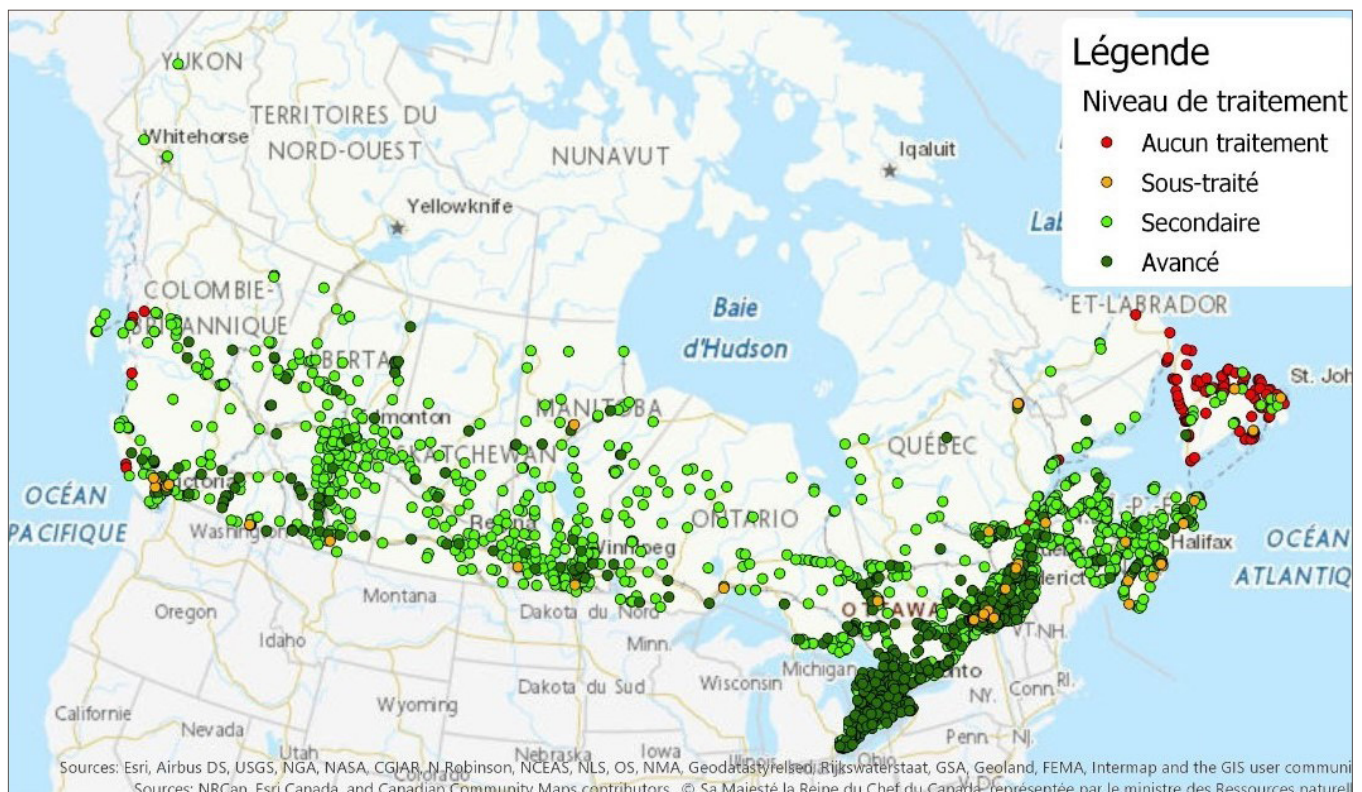


Figure 11. Carte des systèmes d'assainissement des eaux usées au Canada par niveau de traitement

Tableau 7. Résumé des effluents rejetés par niveau de traitement, par province, en millions de m³ pour l'année 2017

Province	Volume total d'effluents non traités	Volume total d'effluents insuffisamment traités	Volume total d'effluents conformes aux normes du RESAEU	Volume total d'effluents rejetés
Alberta	0	5	482	487
Colombie-Britannique	37	269	352	659
Manitoba	0	18	116	134
Nouveau-Brunswick	0	32	74	106
Terre-Neuve-et-Labrador	30	63	9	101
Nouvelle-Écosse	15	57	68	140
Ontario	0	14	2050	2064
Île-du-Prince-Édouard	0	1	11	12
Québec	2	995	889	1885
Saskatchewan	0	3	81	84
Yukon	0	0	4	4
Total	84	1458	4134	5676

2.3. Rapports des débordements des égouts unitaires

Plusieurs anciennes municipalités au Canada ont des égouts unitaires qui collectent à la fois les eaux pluviales et les eaux usées. Les égouts unitaires sont conçus pour rejeter les eaux usées non traitées lorsque le volume recueilli dépasse la capacité du système en raison des fortes pluies ou de la fonte des neiges. Le RESAEU exige que les propriétaires et les exploitants de systèmes d'assainissement des eaux usées ayant des égouts unitaires présentent un rapport annuel sur le volume total et le nombre de jours de déchargement des eaux usées par mois en raison des précipitations au moyen de points de débordement des égouts unitaires (DEU).

2.3.1. Systèmes d'assainissement des eaux usées avec points de DEU

Le tableau 8 présente le nombre de systèmes d'assainissement des eaux usées dans chaque province qui ont au moins un point de DEU. La figure 12 montre les 179 systèmes qui ont déclaré avoir au moins un point de DEU, ainsi que les volumes. Les deux tiers des systèmes qui ont identifié des points de DEU au Canada sont situés au Québec. L'Ontario possède également un nombre important de systèmes dotés de points de DEU (23 %).

Tableau 8. Le nombre de systèmes d'assainissement des eaux usées dans chaque province

Province	Nombre des Systèmes
Alberta	1
Colombie-Britannique	5
Manitoba	3
Nouveau-Brunswick	15
Terre-Neuve-et-Labrador	1
Nouvelle-Écosse	18
Ontario	41
Île-du-Prince-Édouard	1
Québec	93
Saskatchewan	1
Total	179

Une liste complète des 179 systèmes d'assainissement des eaux usées qui ont déclaré posséder un système d'égout unitaire se trouve à l'annexe 4.2.

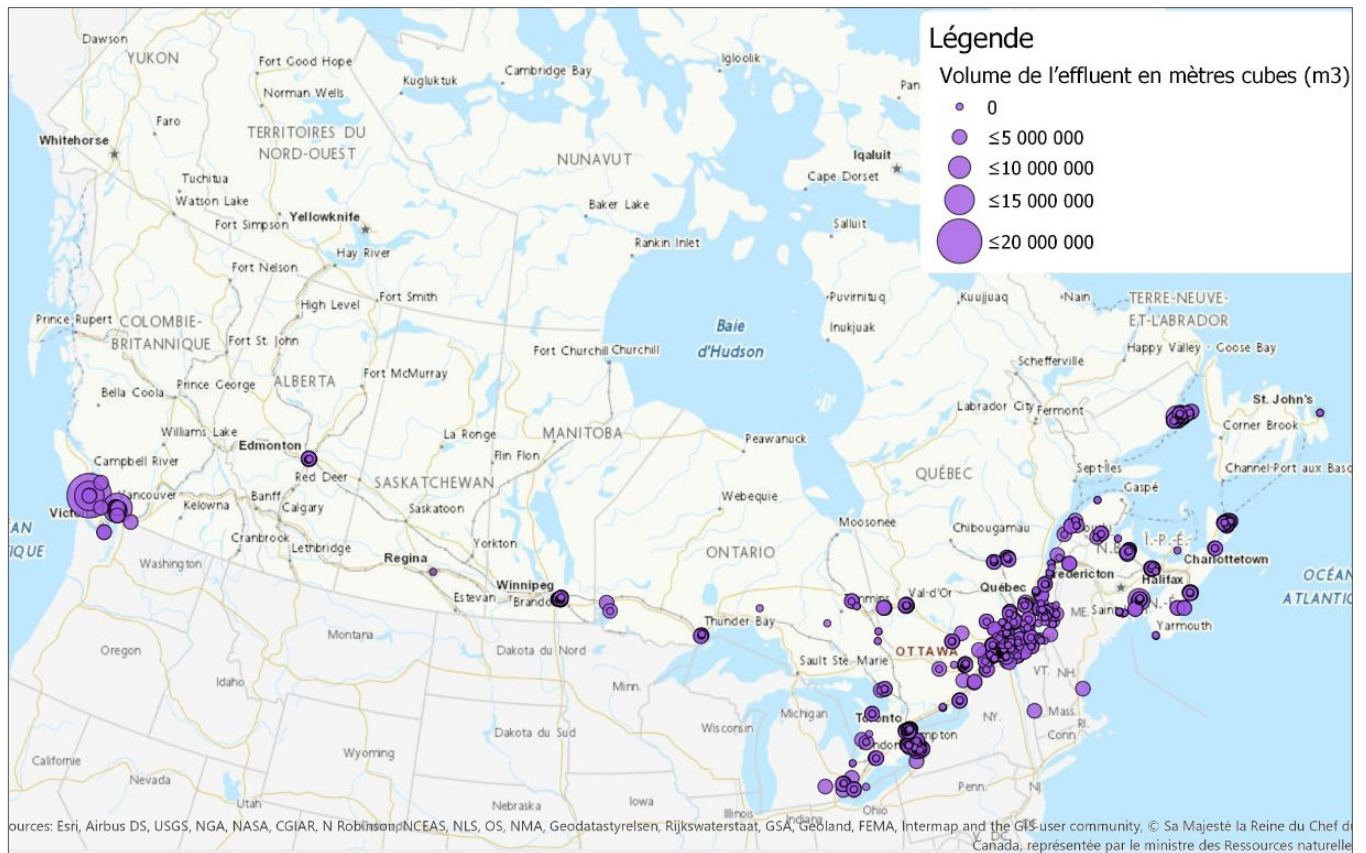


Figure 12. Carte des systèmes d'égouts unitaires et de leurs volumes d'effluents en 2017 pour les systèmes d'assainissement des eaux usées au Canada

2.3.2. Points de DEU par province et par territoire

Les systèmes d'égouts unitaires ont de multiples points où l'égout unitaire peut déborder, déversant des eaux usées non traitées. Les systèmes doivent indiquer chaque point où un DEU peut se produire dans leur rapport d'identification et doivent déclarer le volume annuel de chacun de ces points.

La figure 13 présente le nombre total de points de DEU déclarés dans chaque province et le volume total déclaré des eaux usées non traitées rejetées de ces points en 2017. Il y a un total de 2 091 points de DEU au Canada. Étant donné que le Québec possède la majorité des systèmes d'égouts unitaires, il possède également le plus grand nombre de points de DEU au Canada (48 %), suivi de l'Ontario (32 %), du Nouveau-Brunswick (7 %), de la Nouvelle-Écosse (5 %), du Manitoba (4 %) et de la Colombie-Britannique (2 %). Le volume total déclaré à l'échelle nationale est de 167 millions de m³. La Colombie-Britannique (42 %) est responsable du volume le plus élevé d'effluents non traités rejetés par les points de DEU. Le Québec et la Nouvelle-Écosse ont chacun déclaré 16 % et 14 % du volume rejeté par les DEU. Le volume restant des effluents rejetés par les DEU provient de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard, chacun rejetant moins de 13 % du total national.

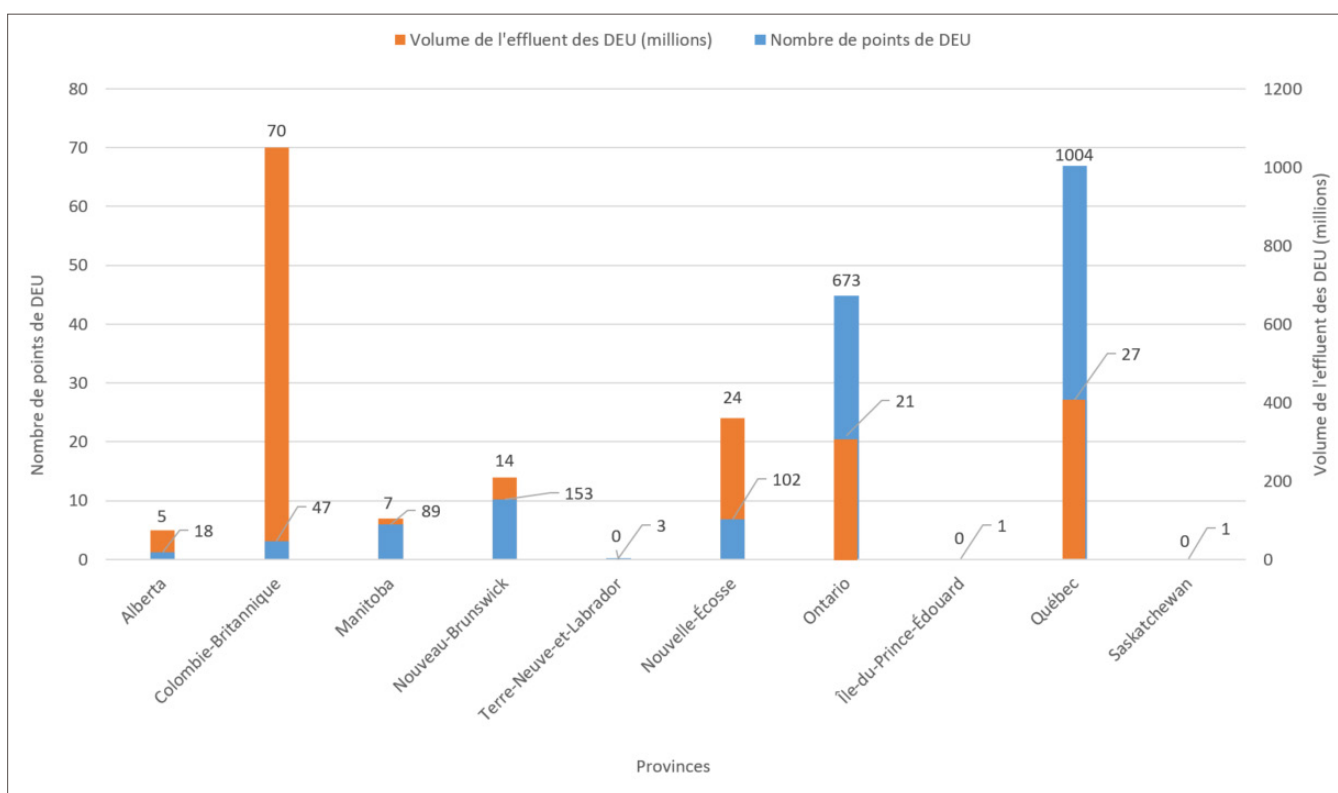


Figure 13. Nombre de points de DEU et volume total des effluents des DEU rejetés par province et territoire

3.0 Autorisations

Il y a trois types d'autorisations en vertu du RESAEU qui permettent aux systèmes d'assainissement des eaux usées de dépasser, temporairement, la totalité ou une partie des limites de qualité des effluents dictées par le RESAEU : les autorisations transitoires, les autorisations temporaires de dérivation et les autorisations temporaires de rejeter de l'ammoniac non ionisé. Ces autorisations sont décrites ci-dessous.

3.1. Autorisations transitoires

Les propriétaires ou les exploitants d'un système d'assainissement des eaux usées qui est assujéti au RESAEU et qui n'est pas conçu pour respecter les limites nationales de qualité des effluents avaient jusqu'au 30 juin 2014 pour demander une autorisation transitoire (AT). Une autorisation transitoire établit les conditions dans lesquelles le système peut continuer à fonctionner et fixe l'échéance (fin 2020, 2030 ou 2040) pour respecter les limites nationales obligatoires en matière de qualité des effluents. L'échéance pour la mise à niveau d'un système d'assainissement donné est fondée sur les critères énoncés dans le RESAEU. Les critères établis dans le Règlement tiennent compte du volume et de la qualité des effluents, et du milieu récepteur.

Au total, 65 systèmes d'assainissement des eaux usées au pays ont reçu des autorisations transitoires. La liste complète des systèmes ayant reçu des AT est affichée sur le site Web du gouvernement du Canada en cliquant sur le lien suivant : www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/eaux-usees/reglement/registre-autorisations-transitoires.html

3.2. Autorisations temporaires de dérivation

Le propriétaire ou l'exploitant d'un système d'assainissement des eaux usées peut demander une autorisation temporaire de dérivation s'il doit contourner les procédés de traitement afin d'effectuer l'entretien, les réparations ou les améliorations et, par conséquent, qu'il dépasse les limites en matière de qualité des effluents établies dans le Règlement. La dérivation doit être conçue, dans les limites de la faisabilité sur les plans technique et économique, pour réduire au minimum le volume d'effluents rejetés et la concentration de substances nocives dans les effluents rejetés.

Le tableau 9 décrit les 30 autorisations de contournement temporaires qui ont été délivrées pour 20 systèmes de traitement des eaux usées en 2017.

Tableau 9. Autorisations temporaires de dérivation octroyées en 2017

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système	Durée (heures)
Alberta	Town of Drayton Valley	Drayton Valley Waste Water Treatment Facility	Drayton Valley	624
Alberta	Town of Drayton Valley	Drayton Valley Waste Water Treatment Facility	Drayton Valley	840

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système	Durée (heures)
Colombie-Britannique	District of Tumbler Ridge	District of Tumbler Ridge Wastewater Treatment Plant Facility	Tumbler Ridge	1032
Colombie-Britannique	District of Ucluelet	Hyphocus Island	Ucluelet	1512
Colombie-Britannique	District of Ucluelet	Hyphocus Island	Ucluelet	528
Colombie-Britannique	Regional District of Nanaimo	French Creek Pollution Control Centre	French Creek	336
Nouveau-Brunswick	City of Saint John	Eastern Wastewater Treatment Facility	Saint John	16
Nouveau-Brunswick	Grand-Sault/Grand Falls	Grand Falls Aerated Lagoon	Grand Falls	8
Nouveau-Brunswick	City of Fredericton	Barker St. Treatment Facility	Fredericton	936
Nouveau-Brunswick	Town of Sussex	Town of Sussex Wastewater Treatment Facility	Lower Cove	672
Ontario	City of Thunder Bay	Water Pollution Control Plant	Thunder Bay	312
Ontario	City of Thunder Bay	Water Pollution Control Plant	Thunder Bay	0.5
Ontario	Regional Municipality of Peel	G.E. Booth Wastewater Treatment Plant	Mississauga	16
Ontario	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	Canadian Forces Base Borden	Borden	96
Ontario	The Corporation of the City of Kingston	CATARAQUI BAY WASTEWATER TREATMENT	Kingston	7
Québec	Ville de Québec	Station Est d'épuration des eaux usées	Québec	7
Québec	Ville de Gatineau	Usine d'épuration régionale	Gatineau	20
Québec	Ville de Dolbeau-Mistassini	Bassins d'épuration - Mistassini	Dolbeau-Mistassini	8
Québec	Ville de Dolbeau-Mistassini	Bassins d'épuration - Mistassini	Dolbeau-Mistassini	12
Québec	Municipalité de St-Lambert-de-Lauzon	ETANG	St-Lambert-de-Lauzon	1008
Québec	Municipalité de St-Lambert-de-Lauzon	ETANG	St-Lambert-de-Lauzon	936
Québec	Ville de Mirabel	Station d'épuration Saint-Canut	Mirabel	12

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système	Durée (heures)
Québec	pekuakamiulnutsh Takuhikan	pekuakamiulnutsh Takuhikan etang aere	Mashteuiatsh	552
Québec	pekuakamiulnutsh Takuhikan	pekuakamiulnutsh Takuhikan etang aere	Mashteuiatsh	288
Québec	Municipalité de Saint-Honoré	SAINT-HONORÉ	Saint-Honoré	8
Québec	Municipalité de Saint-Honoré	SAINT-HONORÉ	Saint-Honoré	168
Québec	Municipalité de Saint-Honoré	SAINT-HONORÉ	Saint-Honoré	336
Québec	Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir	Station d'épuration des eaux usées	Sainte-Angèle-de-Monnoir	2688

3.3. Autorisation temporaire de rejeter de l'ammoniac non ionisé

Le propriétaire ou l'exploitant d'un système d'assainissement des eaux usées ayant un niveau de traitement secondaire des eaux usées (c.-à-d. qui satisfait aux limites en matière de qualité des effluents pour la DBOC et les MES) peut demander une autorisation temporaire de rejeter de l'ammoniac non ionisé si l'effluent du système est à létalité aiguë en raison de la présence d'ammoniac non ionisé. Pour être acceptée, la concentration d'ammoniac non ionisé dans les eaux réceptrices à tout point qui est à 100 m du point d'entrée où l'effluent est rejeté doit être inférieure ou égale à 0,016 mg/L, exprimé sous forme d'azote (N).

En 2017, il y avait deux autorisations temporaires actives pour le rejet d'ammoniac non ionisé, toutes deux octroyées en 2015 et présentées au tableau 10.

Tableau 10. Systèmes ayant une autorisation temporaire de rejeter de l'ammoniac non ionisé

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système	Date d'expiration
Alberta	Ville de Calgary	Usine de traitement des eaux usées Fish Creek	Calgary	25 mars 2018
Colombie-Britannique	Ville de Fort St. John	Lagunes nord	Fort St John	7 juillet 2018

4.0 Annexes

4.1. Les 50 plus grands systèmes au Canada, selon le volume d'effluents rejetés

Province	Propriétaire	Nom du système	Ville du système	Volume (en million de mètres cubes)
Québec	Ville de Montréal	Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	Montréal	872
Ontario	City of Toronto	Ashbridges Bay Treatment Plant	Toronto	241
Colombie-Britannique	Greater Vancouver Sewerage and Drainage District	Iona Island Wastewater Treatment Plant	Richmond	205
Colombie-Britannique	Greater Vancouver Sewerage and Drainage District	Annacis Island Wastewater Treatment Plant	Delta	184
Ontario	City of Ottawa	Robert O. Pickard Environmental Centre	Ottawa	172
Ontario	Regional Municipality of Peel	G.E. Booth Wastewater Treatment Plant	Mississauga	163
Ontario	City of Hamilton	Woodward Avenue Wastewater Treatment Plant	Hamilton	126
Ontario	Regional Municipality of Durham	Duffin Creek WPCP	Pickering	122
Ontario	City of Toronto	Humber Treatment Plant	Toronto	120
Alberta	City of Calgary	Bonnybrook Wastewater Treatment Plant	Calgary	113
Québec	Ville de Longueuil	Centre d'épuration Rive-Sud (CERS)	Longueuil	109
Alberta	Westend Regional Sewage Services Commission	Westend Regional Sewage Facility	Black Diamond	98
Québec	Ville de Laval	Station d'épuration La Pinière	Laval	93

Province	Propriétaire	Nom du système	Ville du système	Volume (en million de mètres cubes)
Alberta	EPCOR Water Services Inc.	Gold Bar Wastewater Treatment Plant	Edmonton	93
Québec	Ville de Québec	Station Est d'épuration des eaux usées	Québec	75
Ontario	Regional Municipality of Peel	Clarkson Wastewater Treatment Plant	Mississauga	68
Québec	Ville de Québec	Station Ouest d'épuration des eaux usées	Québec	65
Manitoba	City of Winnipeg, Water & Waste Department	North End Water Pollution Control Centre (NEWPCC)	Winnipeg	63
Ontario	City of Toronto	Highland Creek Treatment Plant	Toronto	62
Québec	Ville de Gatineau	Usine d'épuration régionale	Gatineau	61
Ontario	City of Windsor	Lou Romano Water Reclamation Plant	Windsor	52
Terre-Neuve-et-Labrador	City of St. John's	Riverhead Wastewater Treatment Facility	St. John's	51
Ontario	Corporation of the City of London	Greenway Pollution Control Centre	London	44
Ontario	The Regional Municipality of Halton	Burlington Skyway Wastewater Treatment Plant	Burlington	37
Nova Scotia	Halifax Regional Water Commission	Halifax Wastewater Treatment Facility	Halifax	32
Saskatchewan	City of Saskatoon	WASTEWATER TREATMENT PLANT	Saskatoon	32
Alberta	City of Calgary	Pine Creek Wastewater Treatment Plant	Calgary	31
Colombie-Britannique	Greater Vancouver Sewerage and Drainage District	Lions Gate Wastewater Treatment Plant	West Vancouver	30
Ontario	City of Thunder Bay	Water Pollution Control Plant	Thunder Bay	30
Alberta	Alberta Capital Region Wastewater Commission	Alberta Capital Region Wastewater Treatment Plant	Fort Saskatchewan	30
Québec	Ville de Trois-Rivières	Étangs aérés de Trois-Rivières	Trois-Rivières	30

Province	Propriétaire	Nom du système	Ville du système	Volume (en million de mètres cubes)
Ontario	The Corporation of the City of Kingston	Ravensview Wastewater Treatment	Kingston	29
Québec	Ville de Sherbrooke	Station d'épuration de Sherbrooke	Sherbrooke	26
Colombie-Britannique	Greater Vancouver Sewerage and Drainage District	Lulu Island Wastewater Treatment Plant	Richmond	26
Ontario	Regional Municipality of Waterloo	Kitchener Wastewater Treatment Plant	Kitchener	25
Saskatchewan	City of Regina	Wastewater Facility	Regina	25
Nouveau-Brunswick	Greater Moncton Wastewater Commission	GMWC Wastewater Treatment Facility	Riverview	23
Ontario	City of Greater Sudbury	Sudbury Wastewater Treatment Plant	Sudbury	22
Québec	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	usine d'épuration de la Seigneurie	Salaberry-de-Valleyfield	22
Québec	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Station d'épuration des eaux usées	Saint-Jean-sur-Richelieu	22
Québec	Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de Laprairie	Régie d'Assainissement des Eaux du Bassin de Laprairie	Sainte-Catherine	22
Ontario	The Regional Municipality of Halton	Mid-Halton Wastewater Treatment Plant	Oakville	22
Ontario	Corporation of the City of Guelph	City of Guelph Wastewater Treatment Plant	Guelph	21
Manitoba	City of Winnipeg, Water & Waste Department	South End Water Pollution Control Centre (SEWPCC)	Winnipeg	20
Colombie-Britannique	City of Abbotsford	JAMES Pollution Control Center	Abbotsford	20
Québec	Ville de Granby	Station d'épuration des eaux usées de Granby	Granby	19
Québec	Régie d'assainissement Sainte-Thérèse-Blainville	Station d'épuration Sainte-Thérèse-Blainville	Blainville	19

Province	Propriétaire	Nom du système	Ville du système	Volume (en million de mètres cubes)
Ontario	Corporation of the City of Cornwall	Cornwall Wastewater Treatment Plant	Cornwall	19
Nouvelle-Écosse	Halifax Regional Water Commission	Dartmouth Wastewater Treatment Facility	Dartmouth	19
Ontario	Regional Municipality of Durham	Corbett Creek WPCP	Whitby	19

4.2. 179 systèmes dotés d'un réseau d'égout unitaire

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système
Alberta	EPCOR Water Services Inc.	Gold Bar Wastewater Treatment Plant	Edmonton
Colombie-Britannique	Capital Regional District	Clover Point Pump Station	Victoria
Colombie-Britannique	City of Port Alberni	Sewage Lagoon	Port Alberni
Colombie-Britannique	City of Powell River	Townsite WWTP	Powell River
Colombie-Britannique	Greater Vancouver Sewerage and Drainage District	Annacis Island Wastewater Treatment Plant	Delta
Colombie-Britannique	Greater Vancouver Sewerage and Drainage District	Iona Island Wastewater Treatment Plant	Richmond
Manitoba	City of Winnipeg, Water & Waste Department	North End Water Pollution Control Centre (NEWPCC)	Winnipeg
Manitoba	City of Winnipeg, Water & Waste Department	South End Water Pollution Control Centre (SEWPCC)	Winnipeg
Manitoba	City of Winnipeg, Water & Waste Department	West End Water Pollution Control Centre (WEWPCC)	Winnipeg
Nouveau-Brunswick	City of Bathurst	City of Bathurst Waste Water Treatment Plant	Bathurst
Nouveau-Brunswick	CITY OF CAMPBELLTON	WASTEWATER TREATMENT PLANT	Campbellton
Nouveau-Brunswick	City of Miramichi	Loggieville Lagoon	Miramichi
Nouveau-Brunswick	City of Miramichi	Newcastle Waste Water Treatment Lagoon	Miramichi
Nouveau-Brunswick	City of Miramichi	Southside Waste Water Treatment Lagoon	Miramichi
Nouveau-Brunswick	City of Saint John	Eastern Wastewater Treatment Facility	Saint John
Nouveau-Brunswick	City of Saint John	Lancaster Lagoon WWTP	Saint John
Nouveau-Brunswick	City of Saint John	Millidgeville WWTP	Saint John
Nouveau-Brunswick	Greater Moncton Wastewater Commission	GMWC Wastewater Treatment Facility	Riverview

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système
Nouveau-Brunswick	KC Properties (GP) Limited	Lakeside Estates	Lakeville
Nouveau-Brunswick	Town of Dalhousie	Dalhousie Wastewater Treatment Plant	Dalhousie
Nouveau-Brunswick	Town of Saint Andrews	Saint Andrews waste water treatment plant	Saint Andrews
Nouveau-Brunswick	Town of St. Stephen	St. Stephen Lagoon	Dufferin
Nouveau-Brunswick	Village of Blacks Harbour	Blacks Harbour Waste Water Treatment Facility	Blacks Harbour
Nouveau-Brunswick	Village of Hillsborough	Hillsborough Lagoon	Hillsborough
Terre-Neuve-et-Labrador	City of St. John's	Riverhead Wastewater Treatment Facility	St. John's
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	Battery Point Treatment Plant	Sydney
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	Dominion / Bridgeport WWTP	Dominion
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	Donkin Sewer Shed - D1	Donkin
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	Glacabay - GB2	Glacabay
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	Glacabay - GB8	Glacabay
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	Meadowbrook Lagoon	Sydney Mines
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	New Victoria Sewer Shed	New Victoria
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	New Waterford - NW1	New Waterford
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	North Sydney, Sydney Mines, Florence (North Division) - ND2	Sydney Mines
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	Tower Road Lagoon	Glac Bay
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	Westmount / Coxheath - C1	Edwardsville
Nouvelle-Écosse	Cape Breton Regional	Westmount / Coxheath - C3	Edwardsville
Nouvelle-Écosse	Halifax Regional Water Commission	Dartmouth Wastewater Treatment Facility	Dartmouth

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système
Nouvelle-Écosse	Halifax Regional Water Commission	Halifax Wastewater Treatment Facility	Halifax
Nouvelle-Écosse	Municipality of the Town of Yarmouth	Town of Yarmouth Wastewater Treatment Plant	Yarmouth
Nouvelle-Écosse	Town of Bridgewater	Bridgewater Wastewater Treatment Plant	Bridgewater
Nouvelle-Écosse	Town of Mahone Bay	Sewage Treatment Plant	Mahone Bay
Nouvelle-Écosse	Town of Port Hawkesbury	Town of Port Hawkesbury Wastewater Plant	Port Hawkesbury
Ontario	City of Hamilton	Woodward Avenue Wastewater Treatment Plant	Hamilton
Ontario	City of Kenora	Kenora Area wastewater facility	Kenora
Ontario	City of Ottawa	Robert O. Pickard Environmental Centre	Ottawa
Ontario	City of Owen Sound	Owen Sound WPCP	Owen Sound
Ontario	City of Sarnia	Water Pollution Control Centre	Sarnia
Ontario	City of Temiskaming Shores	Haileybury Mechanical Sewage Treatment Plant	Haileybury
Ontario	City of Thunder Bay	Water Pollution Control Plant	Thunder Bay
Ontario	City of Toronto	Ashbridges Bay Treatment Plant	Toronto
Ontario	City of Toronto	Humber Treatment Plant	Toronto
Ontario	City of Toronto	North Toronto Treatment Plant	Toronto
Ontario	City of Windsor	Little River Pollution Control Plant 1	Windsor
Ontario	City of Windsor	Lou Romano Water Reclamation Plant	Windsor
Ontario	Corporation of the City of Cornwall	Cornwall Wastewater Treatment Plant	Cornwall
Ontario	Corporation of the City of London	Greenway Pollution Control Centre	London
Ontario	Corporation of the Municipality of Central Huron	Town of Clinton Sewage Treatment Plant	Clinton
Ontario	Corporation of the Municipality of Leamington	LEAMINGTON POLLUTION CONTROL CENTRE	Leamington
Ontario	CORPORATION OF THE TOWN OF HAWKESBURY	Hawkesbury Wastewater Plant	Hawkesbury

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système
Ontario	Corporation of the Town of Iroquois Falls	Iroquois Falls Sewage Treatment Plant	Iroquois Falls
Ontario	Corporation Town of Smiths Falls	Smiths Falls Water Pollution Control Plant	Smiths Falls
Ontario	Foleyet Local Services Board	Foleyet Wastewater Treatment Lagoon	Foleyet
Ontario	Municipality of Temagami	Temagami North Wastewater Treatment Lagoon	Temagami
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Baker Road Wastewater Treatment Plant	Grimsby
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Crystal Beach Wastewater Treatment Plant	Crystal Beach
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Fort Erie Wastewater Treatment Plant	Fort Erie
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Niagara Falls Wastewater Treatment Plant	Niagara Falls
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Niagara-on-the-Lake Lagoon	Niagara-on-the-Lake
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Port Colborne Wastewater Treatment Plant	Port Colborne
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Port Dalhousie Wastewater Treatment Plant	St. Catharines
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Port Weller Wastewater Treatment Plant	St. Catharines
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Stevensville/Douglstown Lagoon	Stevensville
Ontario	Regional Municipality of Niagara	Welland Wastewater Treatment Plant	Welland
Ontario	Separated Town of Prescott	Prescott Wastewater Treatment Plant	Prescott
Ontario	The Corporation of the City of Belleville	Belleville Wastewater Treatment Facility	Belleville
Ontario	The Corporation of the City of Kingston	Ravensview Wastewater Treatment	Kingston
Ontario	The Corporation of the Town of Goderich	Goderich Water Pollution Control Plant	Goderich
Ontario	The Corporation of the Town of Parry Sound	Parry Sound WWTP	Parry Sound
Ontario	The Corporation of the Township of Manitouwadge	Manitouwadge Wastewater Lagoons	Manitouwadge

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système
Ontario	The Corporation of the Township of North Glengarry	Alexandria Sewage Works	Alexandria
Ontario	The Corporation of the Township of North Huron	Wingham STP	Wingham
Ontario	Town of Amherstburg	Amherstburg Wastewater Treatment Plant	Amherstburg
Ontario	Township of Black River-Matheson	Matheson Wastewater Treatment Plant & Collection System	Matheson
Île-du-Prince-Édouard	City of Charlottetown	Charlottetown Pollution Control Plant	Charlottetown
Québec	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	MDN, usine de traitement des eaux usées Valcartier	Courcellette
Québec	Étangs aérés Saint-Côme-Linière	Étangs aérés Saint-Côme-Linière	Saint-Côme-Linière
Québec	Municipalité de Dégelis	Étang aéré de Dégelis	Dégelis
Québec	Municipalité de la Paroisse d'Hérouxville	Étang Hérouxville	Hérouxville
Québec	Municipalité de La Présentation	Station d'épuration	LaPrésentation
Québec	MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES	Étangs d'épuration Lac-des-Écorces	Lac-des-Écorces
Québec	Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts	Station d'assainissement des eaux	Saint-Alexis-des-Monts
Québec	Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville	Étangs Aérés	Sainte-Brigide d'Iberville
Québec	municipalité de Sainte-Claire	usine d'épuration de Sainte-Claire	Sainte-Claire
Québec	Municipalité de Sainte-Émélie-de-L'Énergie	Usine d'épuration des eaux usées	Sainte-Émélie-de-L'Énergie
Québec	Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	Station d'épuration Saint-Félix-de-Valois	Saint-Félix-de-Valois
Québec	Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham	Station d'épuration	Saint-Germain-de-Grantham
Québec	Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	Usine de traitement des eaux usées	Saint-Jean-Baptiste
Québec	Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu	Etangs aérés de Saint-Jean-de-Dieu	Saint-Jean-de-Dieu
Québec	Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli	Étangs Aérés Saint-Jean-Port-Joli	Saint-Jean-Port-Joli
Québec	MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER	STATION D'ÉPURATION	SAINT-LUDGER
Québec	Municipalité de Saint-Magloire	Municipalité de Saint-Magloire	Saint-Magloire
Québec	Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil	Station d'épuration	Saint-Mathieu-de-Beloeil
Québec	Municipalité de Saint-Narcisse	Étang	Saint-Narcisse

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système
Québec	Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	Station d'épuration	Saint-Valérien-de-Milton
Québec	Municipalité de Ste-Félicité	Usine d'épuration des eaux usées	Ste-Félicité
Québec	Municipalité de St-Joseph de Coleraine	Étangs aérés	St-Joseph de Coleraine
Québec	Municipalité de St-René-de-Matane	Station d'épuration des eaux usées	St-René-de-Matane
Québec	Municipalité de St-Ulric	Station d'épuration des eaux usées	St-Ulric
Québec	Municipalité de Windsor	Usine d'épuration de la municipalité de Windsor	Windsor
Québec	Municipalité d'Upton	Station d'épuration	Upton
Québec	Municipalité L'Isle-Aux-Allumettes	Usine d'épuration	L'Isle-Aux-Allumettes
Québec	Municipalité Mt Carmel	Étangs Aérés Mt Carmel	Mont Carmel
Québec	Municipalité Saint-Michel-des-Saints	Usine d'épuration	St-Michel-des-Sts
Québec	Municipalité St Aubert	Étangs aérés de St-Aubert	St-Aubert
Québec	Municipalité St Cyprien	Étangs aérés St-Cyprien	St Cyprien
Québec	Municipalité st François RDS	Étangs aérés St François de RDS	St François-de-la-Rivière-du-sud
Québec	Municipalité St-Benoit Labre	Station Épuration St-Benoit Labre	St-Benoit Labre
Québec	Municipalité St-Gédéon-De-Beauce	Station Épuration St-Gédéon	St-Gédéon de Beauce
Québec	Municipalité St-Jacques	Usine d'épuration	St-Jacques
Québec	Municipalité St-Jean-de-Matha	Station d'épuration des eaux usées	Saint-Jean de Matha
Québec	Municipalité St-Théophile de Beauce	Station Épuration St-Théophile	St-Théophile
Québec	Municipalité de St-Jude	Station d'épuration	Saint-Jude
Québec	Paroisse de Sainte-Flavie	Paroisse de Sainte-Flavie	Sainte-Flavie
Québec	Régie Assainissement des Coteaux	Étangs Aérés RAC	Coteau-du-Lac
Québec	Régie d'Assainissement des eaux de la Vallé du Richelieu	Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu	Mont St-Hilaire
Québec	Régie d'assainissement des eaux Richelieu/St-Laurent	Station d'épuration	Sorel-Tracy
Québec	Régie d'assainissement du grand Joliette	les étangs aérés	Joliette
Québec	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	RBS Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Saint-Alexandre-de-Kamouraska
Québec	Saint-Maxime-du-Mont-Louis	Étang Mont-Louis	Mont-Louis

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système
Québec	Village de Hemmingford	Système de traitement des eaux usées	Hemmingford
Québec	ville Beauceville	Usine épuration de Beauceville	Beauceville
Québec	Ville d'Acton Vale	Usine d'épuration d'Acton Vale	Acton Vale
Québec	Ville d'Alma	Étangs Nord	Alma
Québec	Ville d'Alma	Étangs SCM	Alma
Québec	Ville d'Alma	Étangs Sud	Alma
Québec	Ville de Beaupré	STEU Beaupré	Beaupré
Québec	Ville de Bedford	Station d'épuration	Bedford
Québec	ville de Cookshire-Eaton	étangs aérés de Cookshire	Cookshire-Eaton
Québec	ville de Cookshire-Eaton	Étangs aérés Sawyerville	Cookshire-Eaton
Québec	Ville de Daveluyville	Ville de Daveluyville	Daveluyville
Québec	Ville de East Angus	Usine d'épuration des eaux de East Angus	East Angus
Québec	Ville de Farnham	Station d'épuration de Farnham	Farnham
Québec	Ville de Granby	Station d'épuration des eaux usées de Granby	Granby
Québec	Ville de Laval	Station d'épuration Auteuil	Laval
Québec	Ville de Laval	Station d'épuration Fabreville	Laval
Québec	Ville de Laval	Station d'épuration La Pinière	Laval
Québec	Ville de L'Épiphanie	Usine d'Épuration L'Épiphanie	L'Épiphanie
Québec	Ville de Longueuil	Centre d'épuration Rive-Sud (CERS)	Longueuil
Québec	VILLE DE LOUISEVILLE	ETANG DE LOUISEVILLE	LOUISEVILLE
Québec	Ville de Magog	Étangs aérés Omerville	Magog
Québec	Ville de Magog	Station d'épuration des eaux	Magog
Québec	Ville de Maniwaki	Station d'épuration	Maniwaki
Québec	Ville de Marieville	Station d'épuration	Marieville
Québec	Ville de Mirabel	Station d'épuration Saint-Benoît	Mirabel
Québec	Ville de Montréal	Île Notre-dame	Montreal
Québec	Ville de Montréal	Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	Montréal

Province	Nom du propriétaire	Nom du système	Ville du système
Québec	ville de notre dame de l'ile perrot	étangs aérés de notre dame de l'ile perrot	notre dame de l'ile perrot
Québec	VILLE DE PLESSISVILLE	Station d'Épuration	Plessisville paroisse
Québec	Ville de Pont-Rouge	Bassins D'épuration ville de Pont-Rouge	Pont-Rouge
Québec	VILLE DE RIGAUD	USINE D'ÉPURATION DES EAUX	RIGAUD
Québec	Ville de Rivière-du-Loup	Station d'épuration	Riviere-du-Loup
Québec	Ville de Rouyn-Noranda	Étangs Rouyn-Noranda	Rouyn-Noranda
Québec	Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Étangs aérés Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Québec	ville de saint-félicien	Étangs eaux usées St-Félicien	Saint-Félicien
Québec	ville de saint-félicien	Étangs eaux usées St-Méthode	Saint-Félicien
Québec	Ville de Saint-Jerome	STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	Saint-Jerome
Québec	Ville de Saint-Tite	STEU Ville de Saint-Tite	Saint-Tite
Québec	Ville de Trois-Rivières	Étangs aérés de Saint-Louis de France	Trois-Rivières
Québec	Ville de Trois-Rivières	Étangs aérés de Trois-Rivières	Trois-Rivières
Québec	Ville de Val-d'Or	Usine d'épuration	Val-d'Or
Québec	Ville de Victoriaville	Usine d'épuration Achille-Gagnon	Victoriaville
Québec	Ville de Warwick	Étangs Warwick	Warwick
Québec	ville Sainte-Marie	Étangs aérés Sainte-Marie	Sainte-Marie
Québec	Ville Saint-Ephrem	Étangs aérés Saint-Ephrem	Saint-Ephrem
Québec	Ville Saint-Joseph-de-Beauce	Station épuration	Saint-Joseph-de-Beauce
Québec	Ville Saint-Prosper	Étangs aérés Saint-Prosper	Saint-Prosper
Québec	Ville St Pascal	Étangs aérés St Pascal	St Pascal
Saskatchewan	City of Regina	Wastewater Facility	Regina

4.3. Données de surveillance supplémentaires

Tableau de données supplémentaires 1. Nombre de systèmes conformes aux limites du RESAEU pour la DBOC par province et par type de traitement en 2017

Province	Rendement – DBOC	Mécanique	Étang	Aucun traitement	Total
Alberta	Conforme aux normes du RESAEU	40	125	0	165
	Dépasse les normes du RESAEU	1	6	0	7
Colombie-Britannique	Conforme aux normes du RESAEU	56	48	0	104
	Dépasse les normes du RESAEU	17	9	10	36
Manitoba	Conforme aux normes du RESAEU	21	79	0	100
	Dépasse les normes du RESAEU	4	1	0	5
Nouveau-Brunswick	Conforme aux normes du RESAEU	15	93	0	108
	Dépasse les normes du RESAEU	6	7	0	13
Terre-Neuve-et-Labrador	Conforme aux normes du RESAEU	7	3	8	18
	Dépasse les normes du RESAEU	10	4	119	133
Nouvelle-Écosse	Conforme aux normes du RESAEU	48	33	11	92
	Dépasse les normes du RESAEU	10	1	8	19
Ontario	Conforme aux normes du RESAEU	298	141	0	439
	Dépasse les normes du RESAEU	3	1	0	4
Île-du-Prince-Édouard	Conforme aux normes du RESAEU	5	19	0	24
	Dépasse les normes du RESAEU	1	2	0	3

Province	Rendement – DBOC	Mécanique	Étang	Aucun traitement	Total
Québec	Conforme aux normes du RESAEU	45	206	4	255
	Dépasse les normes du RESAEU	11	4	3	18
Saskatchewan	Conforme aux normes du RESAEU	7	55	1	63
	Dépasse les normes du RESAEU	0	4	0	4
Yukon	Conforme aux normes du RESAEU	0	2	0	2
	Dépasse les normes du RESAEU	1	0	0	1
Total	Conforme aux normes du RESAEU	542	804	24	1370
	Dépasse les normes du RESAEU	64	39	140	243

Tableau de données supplémentaires 2. Nombre de systèmes conformes aux normes du RESAEU pour les MES par province et par type de traitement en 2017

Province	Rendement – MES	Mécanique	Étang	Aucun traitement	Total
Alberta	Conforme aux normes du RESAEU	39	113	0	152
	Dépasse les normes du RESAEU	2	18	0	20
Colombie-Britannique	Conforme aux normes du RESAEU	54	45	0	99
	Dépasse les normes du RESAEU	19	12	10	41
Manitoba	Conforme aux normes du RESAEU	18	71	0	89
	Dépasse les normes du RESAEU	7	9	0	16
Nouveau-Brunswick	Conforme aux normes du RESAEU	13	86	0	99
	Dépasse les normes du RESAEU	8	14	0	22
Terre-Neuve-et-Labrador	Conforme aux normes du RESAEU	5	1	4	10
	Dépasse les normes du RESAEU	12	6	123	141
Nouvelle-Écosse	Conforme aux normes du RESAEU	45	29	10	84
	Dépasse les normes du RESAEU	13	5	9	27
Ontario	Conforme aux normes du RESAEU	291	131	0	422
	Dépasse les normes du RESAEU	10	11	0	21
Île-du-Prince-Édouard	Conforme aux normes du RESAEU	6	18	0	24
	Dépasse les normes du RESAEU	0	3	0	3

Province	Rendement – MES	Mécanique	Étang	Aucun traitement	Total
Québec	Conforme aux normes du RESAEU	41	183	5	229
	Dépasse les normes du RESAEU	15	27	2	44
Saskatchewan	Conforme aux normes du RESAEU	7	43	1	51
	Dépasse les normes du RESAEU	0	16	0	16
Yukon	Conforme aux normes du RESAEU	0	2	0	2
	Dépasse les normes du RESAEU	1	0	0	1
Total	Conforme aux normes du RESAEU	519	722	20	1261
	Dépasse les normes du RESAEU	87	121	144	352

Tableau de données supplémentaires 3. Résultats des essais de létalité aiguë par province et par type de traitement en 2017.

Province	Résultats des essais de létalité aiguë	Mécanique	Étang	Aucun traitement	Total
Alberta	Échecs	0	9	0	9
	Réussites	22	19	0	41
Colombie-Britannique	Échecs	2	0	1	3
	Réussites	31	11	1	43
Manitoba	Échecs	2	1	0	3
	Réussites	8	9	0	17
Nouveau-Brunswick	Échecs	0	0	0	0
	Réussites	9	14	0	23
Terre-Neuve-et-Labrador	Échecs	2	0	2	4
	Réussites	1	1	1	3
Nouvelle-Écosse	Échecs	0	0	0	0
	Réussites	11	6	0	17
Ontario	Échecs	3	0	0	3
	Réussites	152	21	0	173
Île-du-Prince-Édouard	Échecs	0	0	0	0
	Réussites	2	1	0	3
Québec	Échecs	4	24	0	24
	Réussites	31	63	0	94
Saskatchewan	Échecs	0	4	0	4
	Réussites	4	6	0	10
Yukon	Échecs	0	0	0	0
	Réussites	0	0	0	0
Total	Échecs	13	34	3	50
	Réussites	271	151	2	424